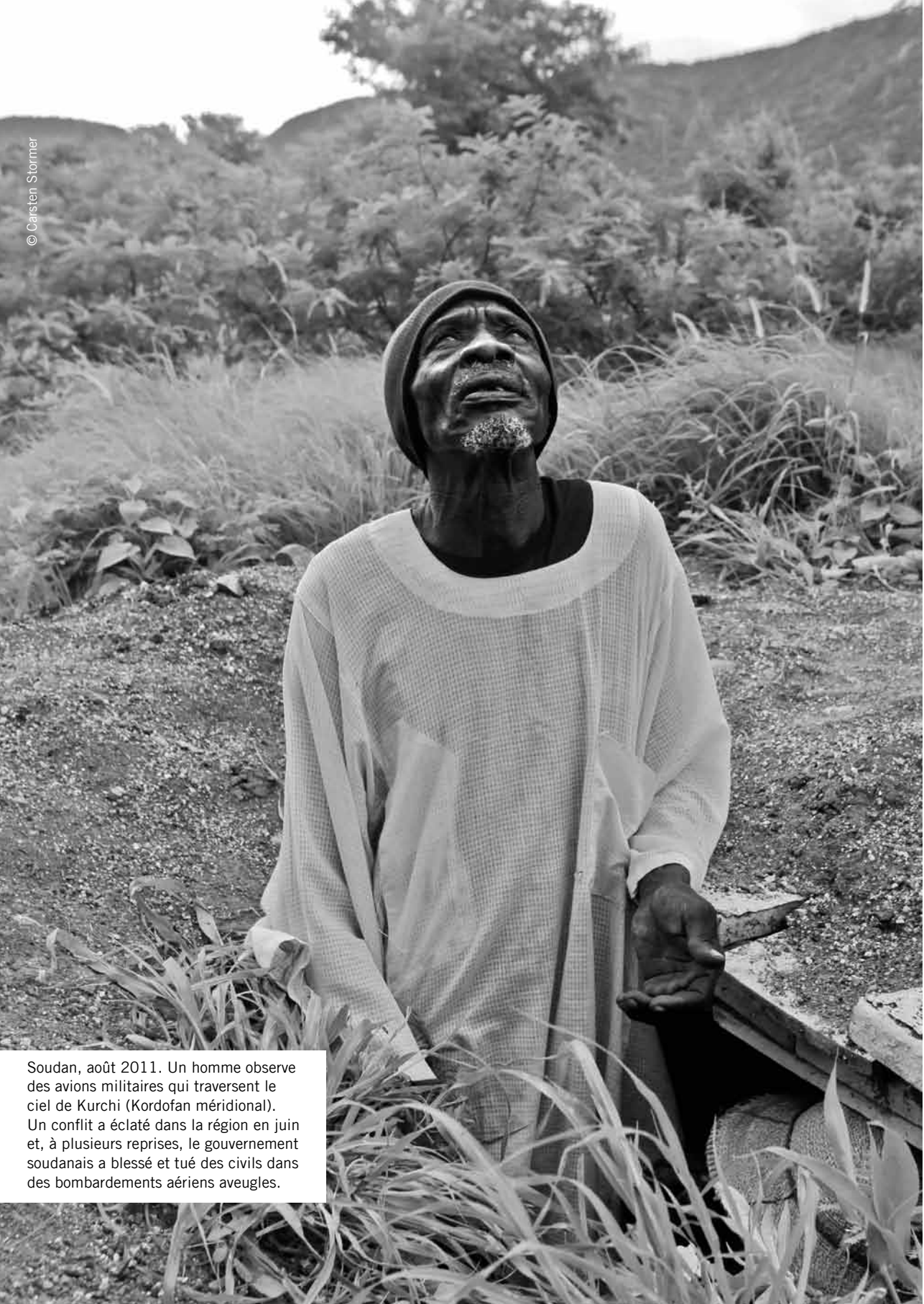


AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2012
CHAPITRE I - RÉSUMÉS RÉGIONAUX

12



Soudan, août 2011. Un homme observe des avions militaires qui traversent le ciel de Kurchi (Kordofan méridional). Un conflit a éclaté dans la région en juin et, à plusieurs reprises, le gouvernement soudanais a blessé et tué des civils dans des bombardements aériens aveugles.

AFRIQUE

« Cette année pourrait être celle où la liberté d'expression et d'association sera respectée. [...] Celle où les Éthiopiens ne seront plus incarcérés en raison de leurs convictions politiques. »

Le journaliste et ancien prisonnier d'opinion éthiopien Eskinder Nega, dans un discours sur la liberté de la presse prononcé en septembre 2011 à la veille du Nouvel An éthiopien. Eskinder Nega a été arrêté quelques jours plus tard et inculpé de trahison et d'infractions liées au terrorisme.

Les mouvements populaires qui ont déferlé en Afrique du Nord ont trouvé un écho chez les populations d'Afrique sub-saharienne, en particulier dans les pays dirigés par des gouvernements répressifs. Syndicalistes, étudiants et figures de l'opposition politique se sont mobilisés pour organiser des manifestations. Mus par leurs aspirations politiques, leur quête d'une plus grande liberté et un profond sentiment de frustration né d'une vie marquée par le dénuement, des hommes et des femmes sont descendus dans la rue pour dénoncer l'augmentation du coût de la vie et protester contre leur situation économique et sociale désespérée.

Beaucoup des facteurs sous-jacents qui ont conduit aux soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient existent également dans d'autres régions d'Afrique. C'est notamment le cas des dirigeants autoritaires qui se maintiennent au pouvoir depuis plusieurs décennies en s'appuyant sur leurs services de sécurité pour réprimer la dissidence. En outre, la pauvreté et la corruption sont très répandues, les libertés les plus élémentaires font défaut et de vastes catégories de population sont

souvent tenues à l'écart du reste de la société. En réprimant avec brutalité les manifestations de 2011, les responsables politiques de la région ont montré qu'ils n'ont pas su tirer les leçons de ce qui est arrivé à leurs homologues du nord.

Pauvreté

Au cours de la dernière décennie, les taux de pauvreté ont progressivement diminué en Afrique et des avancées ont été enregistrées dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Il n'en demeure pas moins que plusieurs millions de personnes vivent toujours dans la pauvreté, privées des services essentiels que sont une eau propre, des installations sanitaires, l'accès aux soins et l'éducation.

Du fait de la rapidité de l'urbanisation, de nombreux Africains n'ont pas de logement décent ; ils sont nombreux à vivre dans des bidonvilles, où les installations les plus élémentaires font défaut et où ils risquent à tout moment d'être expulsés de force par les autorités. Bien souvent, les personnes expulsées perdent leurs biens lorsque leurs habitations sont démolies. Beaucoup perdent également leurs moyens de subsistance, ce qui les entraîne encore davantage dans la spirale de la misère. Les expulsions forcées massives qui ont eu lieu dans au moins cinq zones d'implantation sauvage de Nairobi (Kenya) ont touché plusieurs milliers de personnes. Des centaines d'autres ont été chassées d'un campement du Territoire de la capitale fédérale, au Nigeria. À N'Djamena (Tchad) et dans différentes régions d'Angola, les expulsions forcées se sont poursuivies.

Le fort taux de chômage et le niveau élevé de pauvreté ont été en partie à l'origine de certaines violences, y compris lors de manifestations antigouvernementales. Les mesures de lutte contre la corruption ont été souvent réduites à néant parce qu'elles ne bénéficiaient d'aucun soutien politique. Au Nigeria, par exemple, le chef de l'État a limogé la présidente de la Commission des crimes économiques et financiers six mois avant la fin de son mandat, sans fournir la moindre explication.

Répression politique

Galvanisés par les événements en Afrique du Nord, des manifestants antigouvernementaux sont descendus, à partir de la fin janvier, dans les rues de Khartoum et d'autres villes du Soudan. Ils ont subi les coups des forces de sécurité et de très nombreux militants et étudiants ont été arrêtés et détenus arbitrairement. Beaucoup auraient été torturés en détention. En Ouganda, des personnalités de l'opposition ont appelé la population à reproduire les mouvements de protestation égyptiens en descendant dans la rue, mais les rassemblements ont été marqués par des violences. En février, le gouvernement ougandais a interdit toute manifestation. La police et l'armée ont recouru à une force excessive contre les manifestants et le dirigeant de l'opposition Kizza Besigye a été harcelé et arrêté. Au Zimbabwe, une quarantaine de militants ont été arrêtés en février pour la seule raison qu'ils avaient discuté des événements d'Afrique du Nord. Six d'entre eux ont dans un premier temps été accusés de trahison. En avril, les autorités du Swaziland ont réprimé des manifestations similaires avec une force excessive.

En réprimant avec brutalité les manifestations de 2011, les responsables politiques de la région ont montré qu'ils n'ont pas su tirer les leçons de ce qui est arrivé à leurs homologues du nord.

Les forces de sécurité ont tiré à balles réelles contre des manifestants antigouvernementaux en Angola, au Burkina Faso, en Guinée, au Liberia, au Malawi, en Mauritanie, au Nigeria, au Sénégal, en Sierra Leone et au Soudan du Sud, ce qui a fait de nombreuses victimes. Les autorités n'ouvraient en général pas d'enquête sur l'utilisation excessive de la force et personne n'a été amené à rendre des comptes sur les homicides.

Dans la plupart des pays d'Afrique, des défenseurs des droits humains, des journalistes et des opposants ont, cette année encore, été victimes d'arrestations et de placements en détention arbitraires ; certains ont été passés à tabac, menacés, intimidés ; certains ont été tués par des groupes armés ou par les forces de sécurité gouvernementales. Les enquêtes ouvertes au Burundi sur le meurtre, en 2009, du défenseur des droits humains Ernest Manirumva n'ont pas enregistré de véritables avancées. En République démocratique du Congo (RDC), cinq policiers ont été reconnus coupables, en juin, de l'assassinat en 2010 du militant des droits fondamentaux Floribert Chebeya. Mais aucune enquête n'avait été menée sur certaines personnes qui semblaient pourtant avoir eu un rôle dans ce meurtre.

Au Burundi, en Éthiopie, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale, au Liberia, à Madagascar, en Ouganda, en RDC, en Somalie et au Soudan, les autorités cherchaient à garder le contrôle des informations destinées au public. Elles ont imposé des restrictions sur la couverture de certains événements, fermé ou suspendu des stations de radio, bloqué des sites Internet spécifiques ou interdit la publication de journaux. Le Rwanda s'est engagé dans une série de réformes en vue d'accroître la liberté des médias, mais certains organes de presse fermés par les autorités en 2010 n'avaient toujours pas repris leurs activités. Deux journalistes ont par ailleurs été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

Les assemblées nationales d'Afrique du Sud et d'Angola ont examiné des projets de loi susceptibles de restreindre fortement la liberté d'expression et l'accès à l'information. Un point positif est cependant à noter : au Nigeria, le président Goodluck Jonathan a enfin promulgué la Loi relative à la liberté de l'information.

Conflits

Les violences politiques qui avaient éclaté en Côte d'Ivoire en novembre 2010, à la suite de l'élection présidentielle, ont dégénéré en conflit armé durant la première moitié de l'année 2011. Les forces alliées à Alassane Ouattara ont reçu le soutien d'une force française et de la mission de maintien de la paix des Nations unies. Elles ont pris le contrôle du pays à la fin du mois d'avril et ont arrêté l'ancien président Laurent Gbagbo, ainsi qu'un grand nombre de ses sympathisants. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont été déplacées par le conflit ; beaucoup se sont réfugiées dans des pays voisins, en particulier au Liberia. Des milliers de civils ont été tués ou blessés dans la capitale économique, Abidjan, et dans l'ouest du pays. En mars et en avril, les deux parties au conflit ont tué en toute illégalité plusieurs centaines de civils à Duékoué (ouest du pays) et dans des villages alentour où les gens étaient pris pour cible en raison de leur origine ethnique ou de leur affiliation politique supposée. La mission de maintien de la paix de l'ONU n'a pas protégé efficacement la population civile à Duékoué. Les forces des deux camps en

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AFRIQUE

Les forces de sécurité ont tiré à balles réelles contre des manifestants antigouvernementaux, ce qui a fait de nombreuses victimes.

Rares sont les personnes qui ont été amenées à rendre des comptes pour des atteintes aux droits fondamentaux. C'est pourquoi dans beaucoup de pays de la région, la population n'a plus confiance dans les organes chargés de faire appliquer la loi ni dans l'appareil judiciaire.

présence se sont également rendues coupables de violences sexuelles, y compris de viols, et en octobre la Cour pénale internationale (CPI) a autorisé l'ouverture d'une enquête sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par les deux parties au conflit. Sous le coup d'un mandat d'arrêt émis par la CPI, Laurent Gbagbo a été transféré aux Pays-Bas et remis à la Cour en novembre. Pour préserver sa crédibilité, la CPI doit veiller à ce que les crimes commis par les forces fidèles au président Ouattara fassent eux aussi l'objet d'une enquête et que les responsables présumés soient poursuivis. La CPI doit aussi enquêter sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés avant l'élection présidentielle de novembre 2010, dans la mesure où, à ce jour, l'appareil judiciaire ivoirien n'a pas eu la capacité ou la volonté de le faire.

Les Sud-Soudanais se sont prononcés, de façon écrasante, en faveur de l'indépendance du Soudan du Sud lors du référendum de janvier sur l'autodétermination. Une fois la date de l'indépendance fixée (au 9 juillet), les tensions se sont accrues dans les « zones de transition » que sont la région d'Abeyi et les États du Kordofan méridional et du Nil bleu. Un autre référendum prévu en janvier, concernant Abeyi, n'a finalement pas eu lieu. Un conflit a éclaté en mai dans la région : soutenues par des milices, les Forces armées soudanaises ont pris le contrôle d'Abeyi, obligeant plusieurs dizaines de milliers de membres du groupe des Dinkas Ngoks à se réfugier au Soudan du Sud. Dans la ville d'Abeyi, des habitations ont été pillées et détruites. Là encore, la mission de maintien de la paix de l'ONU, déployée à Abeyi, n'a pas pris de mesures significatives pour empêcher les attaques et protéger la population civile. À la fin de l'année, aucune solution n'avait été trouvée concernant le statut d'Abeyi.

En raison de dissensions sur des questions de sécurité et sur l'issue des élections au Kordofan méridional, la situation dans cet État a dégénéré en conflit armé entre le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-Nord) et les Forces armées soudanaises. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées par le conflit et par le climat général d'insécurité. Les troupes gouvernementales ont procédé à des bombardements aériens aveugles qui ont fait de nombreuses victimes civiles. Les Nations unies et diverses autres organisations, dont Amnesty International, ont recueilli des informations sur ces attaques menées sans discrimination et ces homicides illégaux. Angelo al Sir, un agriculteur, a ainsi décrit la mort de son épouse, qui était enceinte, de deux de leurs enfants et de deux autres parents, tués le 19 juin lors du bombardement d'Um Sirdeeba, un village à l'est de Kadugli.

En septembre, le conflit au Kordofan méridional s'était étendu à l'État du Nil bleu, contraignant plusieurs dizaines de milliers de personnes à se réfugier au Soudan du Sud et en Éthiopie. En refusant l'accès aux organisations humanitaires indépendantes et aux observateurs, des droits humains entre autres, le gouvernement soudanais a de fait fermé les États du Kordofan méridional et du Nil bleu au monde extérieur. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations unies n'ont pris aucune mesure concrète face à cette situation. Ils se sont notamment abstenus de condamner les obstacles opposés aux organisations humanitaires et la poursuite des atteintes aux droits humains.

Le conflit au Darfour (Soudan) s'est poursuivi sans relâche et le nombre d'habitants contraints de quitter leur foyer a encore augmenté. Les autorités soudanaises s'en sont prises aux personnes qui vivaient déjà dans des camps de déplacés car elles les considéraient comme soutenant les groupes d'opposition armés. De nouveaux cas de viol et d'autres formes de violences sexuelles ont été signalés. Le Soudan refusait toujours de coopérer avec la CPI. Le procureur de la CPI a requis la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le ministre de la Défense, Abdelrahim Mohamed Hussein, pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

En Somalie, les combats qui se poursuivaient contre le groupe armé islamiste Al Shabab ont pris une dimension régionale lorsque des soldats kenyans et éthiopiens sont intervenus directement dans les combats. Plusieurs milliers de civils ont été blessés ou tués au cours d'attaques menées sans discernement par différentes parties en présence, essentiellement à Mogadiscio. Des centaines de milliers de personnes ne pouvaient toujours pas rentrer chez elles en raison du conflit et de l'insécurité. La sécheresse qui sévissait dans la sous-région a aggravé une situation humanitaire déjà catastrophique et l'état de famine a été déclaré dans certaines parties de la Somalie. Les organisations humanitaires avaient d'immenses difficultés à accéder aux populations pour leur apporter une aide d'urgence.

Le conflit qui déchirait l'est de la RDC semblait lui aussi sans issue. Les violences sexuelles, dont le viol, constituaient une pratique généralisée tant des forces de sécurité gouvernementales que des groupes d'opposition armés. D'autres atteintes aux droits humains – homicides illégaux, pillages, enlèvements – se poursuivaient également, essentiellement imputables aux groupes armés. L'appareil judiciaire de la RDC n'était pas en mesure de traiter les nombreuses affaires de violations des droits fondamentaux commises au cours du conflit. Cette année encore, des enfants ont été recrutés et utilisés comme soldats, notamment en République centrafricaine, en RDC et en Somalie.

Certains gouvernements africains étaient toujours peu disposés à faire en sorte que les responsables de crimes de droit international rendent compte de leurs actes. Ainsi, le Sénégal refusait toujours de poursuivre ou d'extrader Hissène Habré, l'ancien président du Tchad. Le gouvernement burundais, quant à lui, a examiné en fin d'année une proposition de révision de la loi visant à mettre en place une commission de vérité et de réconciliation, mais manquait manifestement de la volonté politique nécessaire pour créer un tribunal spécial, ainsi que les Nations unies l'avaient recommandé en 2005.

Justice et impunité

Nombre d'affaires de violations commises par les forces de sécurité ou les forces de l'ordre n'étaient pas traitées. Les autorités n'ouvraient presque jamais d'enquête indépendante et impartiale sur les arrestations et les détentions arbitraires, les actes de torture et les autres mauvais traitements, les homicides illégaux (y compris les exécutions extrajudiciaires) ou les disparitions forcées qui leur étaient signalés. Rares sont les personnes qui ont été amenées à rendre des comptes pour des atteintes aux droits fondamentaux. C'est pourquoi dans beaucoup de pays de la région, la population n'a plus

confiance dans les organes chargés de faire appliquer la loi ni dans l'appareil judiciaire. Ceux qui tentent de saisir la justice officielle, notamment les victimes d'atteintes aux droits humains, se voient par ailleurs confrontés à un autre obstacle, celui du coût.

L'impunité pour les violations des droits humains perpétrées par des agents de la force publique était généralisée au Burundi, au Cameroun, au Congo, en Érythrée, en Éthiopie, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, au Nigeria, en RDC, au Sénégal, au Soudan, au Swaziland, en Tanzanie et au Zimbabwe. La commission d'enquête sur les exécutions extrajudiciaires mise en place par le gouvernement burundais n'a pas publié ses conclusions. Les autorités burundaises n'ont pas non plus ouvert d'enquête sur les informations selon lesquelles des membres du Service national de renseignement (SNR) se seraient rendus coupables de torture en 2010. Autre exemple flagrant du caractère institutionnalisé de l'impunité : au cours de l'Examen périodique universel du Soudan par le Conseil des droits de l'homme [ONU], en septembre, ce pays a rejeté les recommandations qui lui étaient faites de réexaminer sa Loi de 2010 relative à la sécurité nationale et de réformer le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS). De ce fait, les agents du NISS demeurent à l'abri de toute poursuite et de toute sanction disciplinaire pour les violations des droits humains qu'ils ont commises.

Le nombre de personnes en détention provisoire demeurait très élevé car, dans la plupart des pays, l'appareil judiciaire n'était pas en mesure de garantir un procès équitable dans un délai raisonnable. Beaucoup de personnes ne pouvaient pas bénéficier des services d'un avocat après leur arrestation. Dans de nombreux pays, les conditions de détention étaient épouvantables : la surpopulation et la pénurie de personnel pénitentiaire semblaient être la règle, tout comme le manque de soins, d'eau, de nourriture et d'équipements sanitaires de base pour les détenus. Bien souvent, elles ne répondaient pas aux critères minimaux fixés par les normes internationales et s'apparentaient à une peine ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Dans une affaire particulièrement horrible intervenue en septembre, neuf hommes sont morts asphyxiés dans les locaux de la gendarmerie nationale de Léré (Tchad) où ils étaient entassés.

La tendance vers l'abolition de la peine de mort s'est poursuivie. L'Assemblée nationale du Bénin a voté en faveur de la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, confirmant ainsi son intention d'abolir la sentence capitale. Au Ghana, l'abolition de cette peine a été recommandée par la Commission de révision de la Constitution. En octobre, le procureur général fédéral et ministre de la Justice du Nigeria a informé une délégation d'Amnesty International que le gouvernement avait instauré un moratoire officiel sur les exécutions. Le gouvernement de Sierra Leone avait fait une déclaration similaire en septembre. À l'opposé de ces évolutions encourageantes, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud figuraient parmi les derniers pays d'Afrique sub-saharienne à procéder encore à des exécutions, souvent à l'issue de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires.

Marginalisation

Dans de nombreux pays, réfugiés et migrants étaient plus que d'autres victimes d'atteintes aux droits fondamentaux. Des Congolais ont, cette année encore, été en butte à des violences sexuelles au moment où ils étaient expulsés d'Angola. En Mauritanie, les autorités ont arrêté arbitrairement plusieurs milliers de migrants avant de les renvoyer vers des pays voisins. Au Mozambique aussi, des réfugiés et des migrants ont été victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Des homicides illégaux commis par des agents de la force publique ont notamment été signalés. Les réfugiés et des migrants en Afrique du Sud continuaient d'être la cible de violences et de destructions de biens. En décembre, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a recommandé que les pays d'accueil prennent des mesures pour mettre un terme au statut de réfugié accordé jusque-là à la plupart des Rwandais présents sur leur territoire. Les réfugiés et les organisations de défense des droits humains se sont émus du fait que le HCR n'avait pas véritablement exposé le fondement de cette recommandation, ainsi que du fait que sa mise en œuvre par les États risquait d'exposer au risque de renvoi forcé vers le Rwanda un grand nombre de personnes ayant toujours besoin d'une protection.

Plusieurs dizaines de milliers de Sud-Soudanais ont décidé de quitter le Soudan pour le Soudan du Sud, car ils risquaient de perdre leurs droits à la nationalité soudanaise après la déclaration d'indépendance de la partie méridionale du pays. En butte à de nombreuses difficultés, ils ont notamment été harcelés avant et pendant leur périple ; une fois arrivés au Soudan du Sud, ils ont été confrontés à une situation humanitaire dramatique.

Les violences et les discriminations à l'égard des femmes demeuraient très répandues dans de nombreux pays, notamment en raison de certaines traditions et normes culturelles. Dans certains États, la législation en vigueur institutionnalisait la discrimination envers les femmes. Celle-ci pesait également sur l'accès des femmes aux services de santé.

Des femmes et des filles ont, cette année encore, été victimes de viol ou d'autres sévices sexuels dans plusieurs pays en conflit ou dans des régions comptant un nombre élevé de réfugiés ou de personnes déplacées, notamment l'est du Tchad, la Côte d'Ivoire, l'est de la RDC, la République centrafricaine et le Soudan (en particulier le Darfour). Ces violences étaient souvent le fait de membres des forces de sécurité gouvernementales ; dans la plupart des cas, aucune enquête n'était ouverte.

Discrimination

La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou sur l'identité de genre, réelle ou supposée, s'est aggravée. Non seulement les responsables politiques ne protégeaient pas le droit à ne pas subir de discrimination, mais souvent ils se servaient de déclarations et de mesures pour inciter à la discrimination et aux persécutions fondées sur une orientation sexuelle supposée.

Au Cameroun, des personnes soupçonnées d'entretenir une relation homosexuelle ont été persécutées. Un grand nombre ont été arrêtées et certaines, dont Jean-Claude Roger Mbede, condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement. Le gouvernement camerounais a également

La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou sur l'identité de genre, réelle ou supposée, s'est aggravée. Les responsables politiques se servaient de déclarations et de mesures pour inciter à la discrimination et aux persécutions fondées sur une orientation sexuelle supposée.

proposé de modifier le Code pénal en vue d'alourdir les peines d'emprisonnement et les amendes pour les personnes reconnues coupables de relations homosexuelles. Au Malawi, en Mauritanie et au Zimbabwe également, des hommes ont été arrêtés et poursuivis en raison de leur orientation sexuelle supposée. Au Malawi, le gouvernement a adopté une loi érigeant en infraction les relations sexuelles entre femmes et, lors d'un rassemblement politique, le président Bingu wa Mutharika a déclaré que les gays étaient « pires que des chiens ». Au Nigeria, le Sénat a adopté un projet de loi érigeant en infraction les relations entre personnes du même sexe. Au Ghana, le ministre chargé de la Région occidentale a ordonné aux forces de sécurité d'arrêter tous les gays et toutes les lesbiennes vivant dans l'ouest du pays.

En Ouganda, la proposition de loi relative à la lutte contre l'homosexualité n'a pas été examinée par le Parlement, mais n'a pas non plus été retirée. David Kato, éminent défenseur des droits humains en général et des droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles ou transgenres en particulier, a été assassiné à son domicile en janvier. Un homme a été arrêté et condamné, en novembre, à 30 ans de réclusion pour ce meurtre. En Afrique du Sud, la société civile a fait pression auprès des autorités pour qu'elles s'attaquent au problème des violences contre les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles ou transgenres – en particulier contre les lesbiennes. À la suite de ces actions, les pouvoirs publics ont mis en place un groupe de travail chargé de la prévention des violences fondées sur l'orientation sexuelle supposée.

En Érythrée, les persécutions fondées sur des motifs religieux se sont poursuivies. Un très grand nombre de personnes ont été arrêtées arbitrairement et auraient été maltraitées en détention.

Toute la question est de savoir si les dirigeants d'Afrique adhéreront à ces changements, ou s'ils les considéreront comme une menace à leur maintien au pouvoir. À voir la façon dont ils ont réagi aux manifestations et à la dissidence, on peut dire que la plupart des responsables politiques faisaient partie en 2011 non pas de la solution, mais bien du problème.

Sécurité et droits humains

L'Afrique est, de plus en plus, exposée à des actes de terrorisme commis par divers groupes armés islamistes, dont Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), actif dans plusieurs pays du Sahel ; le groupe religieux Boko Haram, qui a multiplié les attentats à l'explosif au Nigeria tout au long de l'année ; et le groupe armé Al Shabab, qui opère au Kenya et en Somalie. Ces formations ont commis de nombreuses atteintes aux droits humains, dont des attaques aveugles, des homicides illégaux, des enlèvements et des actes de torture.

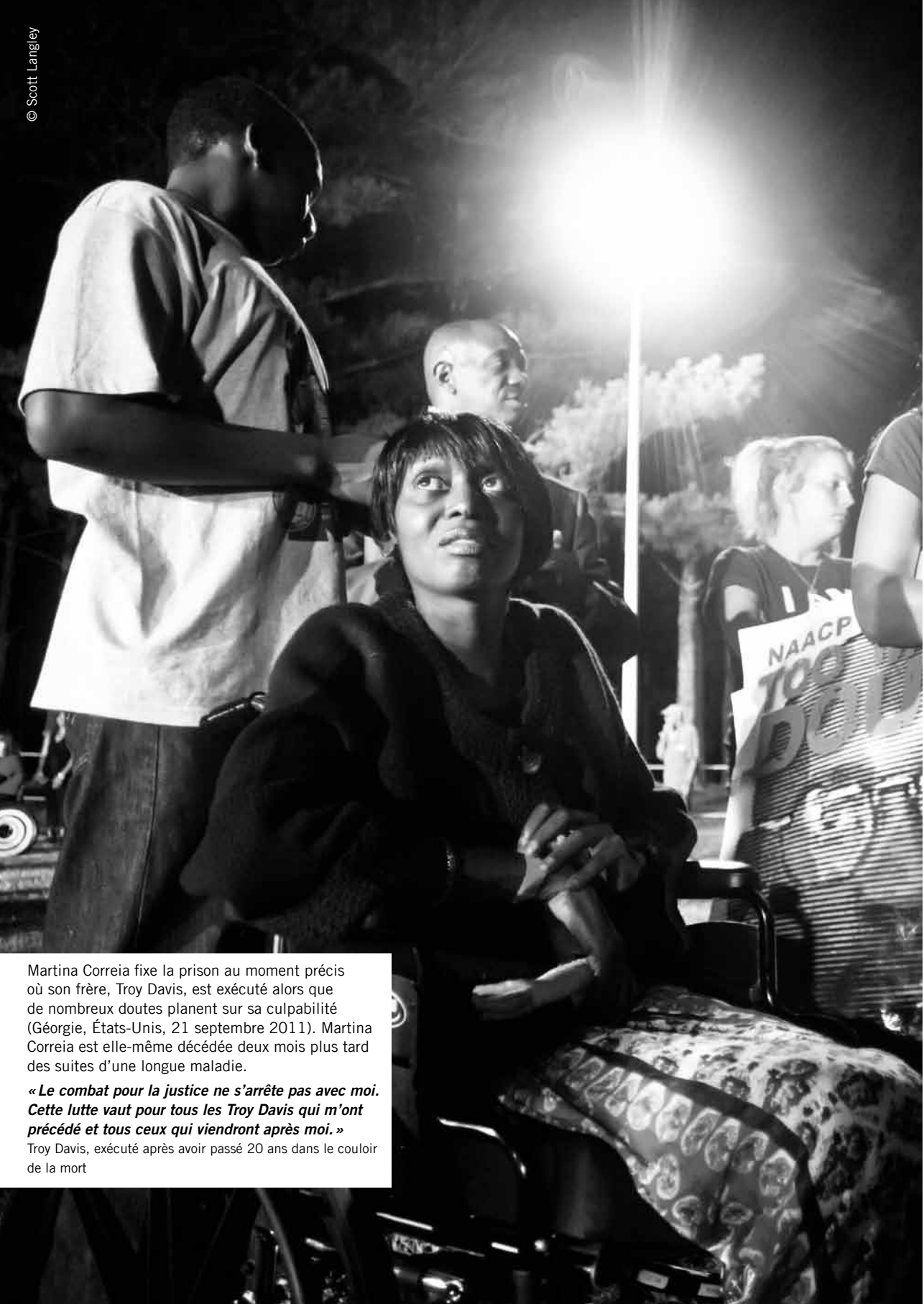
En réaction à ces violences, certains gouvernements ont accru leur coopération militaire, notamment au Sahel, et des pays voisins sont intervenus militairement. Le Nigeria a mis en place une Force d'intervention conjointe (JTF) pour lutter contre Boko Haram dans certains États. Lorsque les forces de sécurité gouvernementales tentaient de contrer les groupes armés, elles commettaient souvent elles-mêmes des violations des droits humains. En Mauritanie, 14 détenus condamnés pour des infractions liées au terrorisme ont été victimes de disparition forcée au cours d'un transfert. Au Nigeria, les forces de sécurité ont répondu à l'escalade des violences dans certains États en procédant à des centaines d'arrestations et de détentions arbitraires, à des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires.

L'heure du changement

Sans doute l'Afrique sub-saharienne ne connaîtra-t-elle pas une amélioration du respect et de la protection des droits fondamentaux aussi rapide et spectaculaire que l'Afrique du Nord. Par endroits, il se pourrait même que la situation empire. Cependant, certains facteurs – une croissance économique durable, les pressions en faveur d'une meilleure gouvernance, l'émergence d'une classe moyenne, une société civile plus puissante, un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication – vont peu à peu contribuer à améliorer la situation des droits humains. Toute la question est de savoir si les dirigeants d'Afrique adhéreront à ces changements, ou s'ils les considéreront comme une menace à leur maintien au pouvoir. À voir la façon dont ils ont réagi aux manifestations et à la dissidence, on peut dire que la plupart des responsables politiques faisaient partie en 2011 non pas de la solution, mais bien du problème.

**RÉSUMÉS
RÉGIONAUX**

AFRIQUE



Martina Correia fixe la prison au moment précis où son frère, Troy Davis, est exécuté alors que de nombreux doutes planent sur sa culpabilité (Géorgie, États-Unis, 21 septembre 2011). Martina Correia est elle-même décédée deux mois plus tard des suites d'une longue maladie.

« Le combat pour la justice ne s'arrête pas avec moi. Cette lutte vaut pour tous les Troy Davis qui m'ont précédé et tous ceux qui viendront après moi. »

Troy Davis, exécuté après avoir passé 20 ans dans le couloir de la mort

AMÉRIQUES

« [C'est] un affront à la démocratie [et] un affront à l'état de droit. »

Marcelo Freixo, député de l'État de Rio de Janeiro (Brésil), évoquant l'assassinat de la juge Patrícia Acioli. Il a lui-même reçu de nombreuses menaces de mort pour avoir mené des investigations sur les bandes criminelles et dénoncé leurs agissements.

Le 11 août 2011, la juge Patrícia Acioli est morte devant son domicile, à Niterói, dans l'État de Rio de Janeiro, atteinte de 21 balles tirées par des agents de la police militaire brésilienne. Sa longue expérience en matière pénale dans des affaires concernant des policiers impliqués dans des violations des droits humains lui avaient déjà valu de nombreuses menaces de mort. En octobre, 11 policiers, dont un commandant, ont été arrêtés et inculpés. Selon certaines informations, lorsqu'elle a été assassinée Patrícia Acioli dirigeait une enquête sur l'implication présumée de ces policiers dans des exécutions extrajudiciaires et des activités criminelles. Sa mort a porté un coup dur au mouvement brésilien de défense des droits humains, mais son inlassable quête de justice reste un exemple pour toutes celles et tous ceux qui, comme elle, refusent que les atteintes aux libertés fondamentales soient passées sous silence.

En 2011, les revendications en matière de droits humains se sont fait entendre à travers toute la région, tant devant les tribunaux nationaux que dans le système interaméricain de protection de ces droits et dans la rue. Les appels à la justice lancés par de simples citoyens, des défenseurs des droits humains, des organisations de la société civile et des peuples indigènes ont pris de l'ampleur, et plusieurs ont débouché sur une confrontation directe avec de puissants intérêts économiques et politiques. Ces conflits étaient

pour beaucoup provoqués par des politiques de développement économique qui exposaient nombre d'habitants – en particulier les plus démunis et les populations marginalisées – à un risque accru de subir des violations et d'être exploités.

Exiger la justice et la fin de l'impunité

Nombre d'affaires de droits humains ne progressaient que lentement, freinées par une justice difficilement accessible, par le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et par la volonté de certains milieux de protéger des intérêts politiques, économiques et judiciaires et de recourir à des mesures extrêmes pour ne pas avoir à rendre des comptes. Dans certains pays comme le Brésil, la Colombie, Cuba, le Guatemala, Haïti, le Honduras et le Venezuela il était d'autant plus difficile de faire respecter ces droits que leurs défenseurs, les témoins, les avocats, les procureurs et les juges étaient fréquemment menacés, voire tués. Les journalistes qui tentaient de dénoncer les abus de pouvoir, les atteintes aux droits fondamentaux et la corruption étaient eux aussi souvent pris pour cibles en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Dans certains pays, toutefois, malgré les obstacles et de fréquents revers, des avancées non négligeables ont été enregistrées dans les enquêtes et les poursuites portant sur les violations des droits humains commises dans le passé. Un certain nombre d'anciens dirigeants militaires de facto et d'officiers supérieurs de l'armée ont été reconnus coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement.

En Argentine, l'ancien général Reynaldo Bignone et l'homme politique et ex-policier Luis Abelardo Patti ont été condamnés en avril à la réclusion à perpétuité pour plusieurs meurtres, enlèvements et actes de torture commis dans la ville d'Escobar pendant les années 1970. En octobre, l'ex-capitaine de la marine Alfredo Astiz et 15 autres militaires ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 18 ans à la perpétuité pour leur implication dans 86 crimes contre l'humanité commis dans les années 1970. Leurs victimes avaient été enlevées puis détenues dans le centre de détention secrète installé au sein de l'École supérieure de mécanique de la Marine (ESMA), à Buenos Aires, où certaines sont mortes sous la torture ou après avoir été jetées d'un avion en plein vol. Parmi les personnes tuées se trouvaient les deux religieuses françaises Léonie Duquet et Alice Domon, les militantes des droits humains Azucena Villaflor, María Bianco et Esther Careaga, co-fondatrices du mouvement des Mères de la place de Mai, et l'écrivain et journaliste Rodolfo Walsh.

En Bolivie, la Cour suprême a déclaré coupables sept anciens hauts responsables, militaires et civils, pour leur implication dans les événements dits d'« octobre noir », qui ont fait 67 morts et plus de 400 blessés au cours de manifestations survenues en 2003 à El Alto, près de La Paz. Il s'agissait du premier procès de responsables militaires accusés de violations des droits humains se concluant devant un tribunal civil bolivien. Cinq anciens officiers de l'armée se sont vu infliger des peines allant de 10 à 15 ans de réclusion. Deux anciens ministres ont été condamnés à trois années d'emprisonnement, assorties par la suite du sursis.

Au Brésil, la présidente Dilma Rousseff a promulgué une loi portant création d'une commission vérité chargée d'enquêter sur les violations des droits

Le capitaine de la marine Alfredo Astiz et 15 autres militaires ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 18 ans à la perpétuité pour leur implication dans 86 crimes contre l'humanité commis dans les années 1970.

humains commises entre 1946 et 1988. Au Chili, le nombre de violations faisant l'objet d'une instruction judiciaire est parvenu à un niveau jamais atteint, avec l'ouverture de 726 nouvelles affaires pénales et le dépôt de plus d'un millier de plaintes, constituées au fil des ans par les proches de personnes exécutées pour des motifs politiques sous le régime militaire du général Augusto Pinochet.

Après presque 25 ans d'exil en France, Jean-Claude Duvalier, ancien président d'Haïti, a regagné le pays et a immédiatement fait l'objet d'une enquête pénale pour de graves violations des droits humains, à la suite de plaintes déposées par des victimes et des proches de victimes. En Colombie, le général à la retraite Jesús Armando Arias Cabrales a été condamné en avril à 35 ans d'emprisonnement pour son implication dans la disparition forcée de 11 personnes en novembre 1985 ; celles-ci avaient été enlevées après que l'armée eut pris d'assaut le palais de justice où des éléments du mouvement de guérilla M-19 retenaient des otages. En septembre, Jorge Noguera, ancien directeur du Département administratif de sécurité (DAS) colombien, a été condamné à 25 années d'emprisonnement pour l'assassinat en 2004 du professeur d'université Alfredo Correa de Andreis et pour ses liens avec des groupes paramilitaires.

Si importantes que soient ces affaires, elles constituaient des exceptions et l'impunité était la norme. Ainsi, en Colombie, l'ancienne directrice du DAS María del Pilar Hurtado continuait d'échapper à la justice alors qu'elle était impliquée dans un scandale lié à des écoutes et des opérations de surveillance illégales, ainsi qu'à des menaces contre des opposants de l'ex-président colombien, Alvaro Uribe. Elle s'était vu accorder l'asile au Panama en 2010.

Au Mexique, les actions en justice intentées contre les auteurs de graves violations des droits humains commises dans les années 1960, 1970 et 1980 étaient au point mort. La Cour suprême a toutefois conclu que les arrêts de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur le Mexique étaient contraignants, notamment l'obligation de transférer à la justice civile les affaires de militaires impliqués dans des violations des droits humains.

Dans le domaine de la justice internationale les avancées ont été inégales. Ainsi, en octobre, les autorités canadiennes n'ont pas arrêté l'ancien président des États-Unis George W. Bush, en déplacement en Colombie-Britannique, en dépit d'éléments probants attestant sa responsabilité dans des crimes de droit international, notamment des actes de torture. En revanche, la France a extradé en décembre l'ancien chef d'État de facto du Panama, Manuel Noriega, vers son pays, où il avait été reconnu coupable par contumace du meurtre d'opposants politiques, entre autres crimes.

Le système interaméricain de protection des droits fondamentaux

Au cours de l'année, le système interaméricain, en particulier la Commission interaméricaine des droits de l'homme, a été la cible d'attaques virulentes de la part de plusieurs États. Les autorités brésiliennes ont ainsi rappelé leur ambassadeur auprès de l'OEA, en réaction aux mesures ordonnées par la Commission sur le projet d'aménagement hydroélectrique de Belo Monte. La Commission avait demandé la suspension du projet tant que les communautés indigènes concernées n'auraient pas été dûment consultées. Plus

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AMÉRIQUES

Au Brésil, les agents de la force publique avaient toujours recours à des pratiques marquées par la discrimination, les atteintes aux droits humains et la corruption ; certaines de leurs opérations étaient de véritables interventions militaires.

Il y avait lieu de penser que, dans un certain nombre de cas, la police dominicaine avait recouru à des pratiques délibérément meurtrières au lieu de chercher à arrêter des suspects non armés.

inquiétant encore, le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, a ouvertement soutenu la position brésilienne et publiquement demandé à la Commission de réexaminer sa décision dans l'affaire Belo Monte. La Commission a, par la suite, modifié les mesures conservatoires ordonnées dans cette affaire, n'exigeant plus du Brésil que le projet soit suspendu dans l'attente de la consultation des populations concernées.

L'Équateur, le Pérou et le Venezuela ont également critiqué la Commission interaméricaine des droits de l'homme, lui reprochant d'outrepasser son mandat et de porter atteinte à leurs droits souverains. Les critiques formulées par l'Équateur et le Venezuela concernaient essentiellement le Bureau du rapporteur spécial pour la liberté d'expression. Quant au Pérou, il reprochait vivement à la Commission sa décision ordonnant le renvoi devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme d'une affaire relative à des exécutions extrajudiciaires qui auraient été perpétrées en 1997, au moment de la libération de 71 otages (dans le cadre de l'opération appelée Chavín de Huántar).

Au cours du second semestre de 2011, les États membres de l'OEA ont continué de débattre d'éventuelles réformes du système interaméricain de protection des droits fondamentaux. À l'issue de ces discussions, un rapport a été remis au Conseil permanent de l'OEA, qui devait l'examiner début 2012. Bien que les recommandations énoncées dans ce document aient été présentées comme ayant pour objectif de renforcer le système, certaines des mesures proposées risquaient en réalité de compromettre son indépendance et son efficacité et d'avoir d'importantes répercussions sur l'action de la Commission et de ses rapporteurs.

Sécurité publique et droits humains

Les États ont, cette année encore, tiré profit de préoccupations légitimes au sujet de la sécurité publique et du taux élevé de criminalité pour justifier ou feindre d'ignorer les violations des droits humains perpétrées par leurs forces de sécurité lorsqu'elles combattaient les activités criminelles ou les groupes armés.

Tandis qu'il poursuivait sa campagne contre les cartels de la drogue, le gouvernement mexicain a fermé les yeux sur les nombreuses informations faisant état de torture, de disparitions forcées, d'homicides illégaux et de recours excessif à la force imputables à l'armée de terre et, de plus en plus, à la marine. Plus de 12 000 personnes ont été tuées dans des violences attribuées aux organisations criminelles et 50 000 soldats de l'armée de terre et de la marine étaient toujours déployés par le chef de l'État, Felipe Calderón, pour assurer le maintien de l'ordre. Certains éléments attestaient de la collusion entre agents de police ou des forces de sécurité et associations criminelles, notamment à travers l'enlèvement et l'assassinat de membres présumés d'autres organisations criminelles. Le gouvernement maintenait que ces violations étaient exceptionnelles et que leurs auteurs étaient amenés à rendre des comptes mais, au cours de l'année, une seule affaire a entraîné la comparution en justice de militaires.

Dans une moindre mesure, l'armée a été utilisée pour assurer le maintien de l'ordre dans un certain nombre d'autres pays de la région, dont le Guatemala, le Honduras, la République dominicaine, le Salvador et le Venezuela, où le

président Hugo Chávez a ordonné le déploiement dans les rues de soldats de la Garde nationale pour lutter contre la multiplication des crimes violents.

Confrontés à un niveau très élevé de criminalité violente dans le pays, les agents de la force publique brésilienne avaient toujours recours à des pratiques marquées par la discrimination, les atteintes aux droits fondamentaux et la corruption. Certaines de leurs opérations étaient de véritables interventions militaires. Si quelques projets en matière de sécurité publique ont favorisé, dans une certaine mesure, une baisse des niveaux de violence, les réformes promises dans ce domaine par les autorités fédérales ont été mises à mal par d'importantes coupes budgétaires et le manque de détermination politique. Cette année encore, des quartiers défavorisés ont été pris en étau entre les violences des gangs et des méthodes policières abusives, les habitants étant souvent traités comme des délinquants. À Rio de Janeiro, le pouvoir des milices s'est encore accru. Ces bandes criminelles, composées d'agents ou d'ex-agents des forces de l'ordre, ont renforcé leur mainmise sur un grand nombre des communautés les plus pauvres de la ville, recourant aux violences et à l'extorsion de fonds et s'appuyant sur des activités financières illicites et sur la mise en place d'appuis politiques. L'assassinat de la juge Patrícia Acioli a mis en lumière l'influence et l'assurance de ces gangs.

Adoptant une approche radicale dans sa lutte contre la criminalité, la police dominicaine s'est rendue coupable de détentions arbitraires, de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'homicides illégaux et de disparitions, entre autres graves violations des droits humains. Il y avait lieu de penser que, dans un certain nombre de cas, elle avait recouru à des pratiques délibérément meurtrières au lieu de chercher à arrêter les suspects qui, pour beaucoup, n'étaient pas armés.

Conflit armé

Le conflit armé qui déchire de longue date la Colombie infligeait toujours d'indicibles souffrances aux populations civiles de l'ensemble du pays. Les affrontements avaient des conséquences en matière de droits humains particulièrement graves pour les habitants des zones rurales, en particulier les communautés indigènes, afro-colombiennes et paysannes. Plusieurs milliers d'entre eux ont été contraints de fuir leur foyer. Des mouvements de guérilla et des paramilitaires se sont rendus coupables de graves exactions, dont des violations du droit international humanitaire, dans certains cas avec la collusion des forces de sécurité.

Certaines des mesures législatives adoptées par les autorités ont marqué des étapes importantes. La loi sur les victimes et la restitution de terres reconnaissait notamment les droits à réparation de certaines victimes et prévoyait la restitution d'une partie des millions d'hectares de terres dérobées au cours du conflit. Ce texte excluait toutefois de nombreuses victimes ; une vague d'homicides et de menaces visant les défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui œuvraient en faveur de la restitution des terres, suscitait des doutes quant à la capacité des autorités à restituer les terres à leurs propriétaires légitimes, comme elles s'y étaient engagées.

La détermination du gouvernement colombien à protéger les droits humains et à lutter contre l'impunité a été remise en question par les mesures visant à élargir la compétence des juridictions militaires, susceptibles de permettre

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AMÉRIQUES

Le conflit armé qui déchire de longue date la Colombie infligeait toujours d'indicibles souffrances aux populations civiles de l'ensemble du pays.

aux membres des forces de sécurité soupçonnés de violations des droits humains d'échapper à la justice. Le président Juan Manuel Santos et le chef d'état-major des forces armées ont, par ailleurs, critiqué la condamnation pour violations des droits humains de plusieurs hauts responsables de l'armée.

Lutte contre le terrorisme et sécurité

À la fin de l'année, près de deux ans après l'expiration du délai fixé par le président des États-Unis Barack Obama pour la fermeture du centre de détention de Guantánamo, plus de 150 hommes y étaient toujours détenus.

L'espoir que le gouvernement américain respecte sa propre déclaration de 2009, selon laquelle cinq de ces hommes, accusés de participation aux attentats du 11 septembre 2001, comparaitraient devant une juridiction fédérale ordinaire, a été anéanti lorsque le ministre de la Justice a annoncé en avril qu'ils seraient jugés par une commission militaire. Les autorités n'ont pas caché leur intention de requérir la peine de mort contre les cinq prisonniers. Dans une autre affaire jugée par une commission militaire, le Saoudien Abd al Rahim al Nashiri a été renvoyé devant la justice en septembre. Il risque d'être condamné à mort s'il est déclaré coupable.

Les responsables présumés des violations des droits humains perpétrés dans le cadre du programme de détentions secrètes de la CIA, mis en place par le gouvernement précédent, jouissaient toujours d'une parfaite impunité. En juin, le ministre de la Justice a annoncé que, hormis dans deux cas de morts en détention, il ne garantissait pas de nouvelles investigations sur ces détentions, alors que la torture et la disparition forcée faisaient partie intégrante du programme secret et qu'au nombre des victimes figuraient des détenus faisant actuellement l'objet d'un procès inique devant une commission militaire et risquant d'être exécutés, s'ils étaient déclarés coupables.

Peuples indigènes

Malgré quelques évolutions encourageantes, les violations des droits des peuples indigènes constituaient toujours un motif de préoccupation majeur.

Bien souvent, les peuples indigènes ont été privés de leur droit d'être consultés en bonne et due forme et de donner un consentement libre, préalable et éclairé au sujet de vastes projets de développement les concernant, y compris dans le secteur des industries extractives. Le Pérou a adopté cette année une loi historique, qui a rendu obligatoire la consultation des populations autochtones avant la mise en place de tout projet de développement sur des terres ancestrales. De telles dispositions demeuraient toutefois exceptionnelles. Bien que tous les États de la région aient approuvé la Déclaration sur les droits des peuples autochtones [ONU, 2007], les droits énoncés dans ce texte étaient encore loin d'être respectés.

Le non-respect des droits des peuples indigènes avait des répercussions négatives non seulement sur leurs moyens de subsistance, mais aussi sur ces communautés elles-mêmes, qui étaient menacées, harcelées, expulsées ou déplacées de force, attaquées ou tuées, à mesure que l'exploitation des ressources s'intensifiait dans les régions où elles vivaient. Au Brésil, en Colombie, au Guatemala et au Mexique, des indigènes ont été chassés de leurs terres, souvent par la violence. En Bolivie et au Pérou, les

■
Près de deux ans après l'expiration du délai fixé par le président des États-Unis Barack Obama pour la fermeture du centre de détention de Guantánamo, plus de 150 hommes y étaient toujours détenus.
■

informations recueillies ont fait état d'un recours excessif à la force à l'encontre de personnes qui manifestaient en faveur des droits de ces habitants et dénonçaient des projets d'aménagement. Les motifs fallacieux invoqués pour poursuivre des dirigeants indigènes étaient un motif de préoccupation en Équateur et au Mexique.

Comme les années précédentes, il y avait lieu de penser que les États ne prenaient pas au sérieux les droits des peuples indigènes ou n'affichaient pas la volonté politique nécessaire pour mettre fin à la discrimination qui sévissait depuis de nombreuses décennies. En avril, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a exhorté le Brésil à suspendre la construction du barrage de Belo Monte tant que les communautés indigènes n'auraient pas été pleinement et dûment consultées – et en particulier tant qu'elles n'auraient pas eu accès dans les langues appropriées à une évaluation exhaustive des conséquences sociales et environnementales du projet –, et que des mesures n'auraient pas été mises en œuvre pour protéger les communautés volontairement isolées. Le Brésil s'est farouchement opposé à ces mesures conservatoires, que la Commission a par la suite allégées.

En Bolivie, après plusieurs semaines de manifestations au cours desquelles de très nombreuses personnes ont été blessées, les forces de sécurité ayant utilisé du gaz lacrymogène et des matraques pour disperser les occupants d'un campement de fortune, le président Morales a décidé d'annuler le projet d'aménagement d'une route traversant le Territoire indigène et parc national Isiboro-Sécure (TIPNIS). Les manifestants indigènes considéraient que ce projet avait été planifié en violation des garanties constitutionnelles relatives à la consultation préalable et des lois en matière de préservation de l'environnement.

Au Canada, d'après un audit fédéral rendu public en août, 39% des systèmes d'approvisionnement en eau des Premières nations comportaient de graves défaillances, et 73% des réseaux d'eau potable et 65% des circuits d'évacuation des eaux usées présentaient un risque moyen ou élevé pour la santé.

Droits des femmes et des filles

Les États de la région n'ont pas donné la priorité sur le plan politique à la protection des femmes et des filles contre le viol, les menaces et les homicides. La mise en œuvre des lois visant à combattre les violences liées au genre constituait toujours un sujet de préoccupation majeur. De plus, devant le manque de ressources disponibles pour ouvrir des enquêtes et engager des poursuites en lien avec ces crimes, on s'interrogeait sur l'existence d'une volonté véritable, de la part des pouvoirs publics, de s'attaquer au problème. Dans de nombreux pays, le manque de détermination à traduire en justice les responsables de ces crimes contribuait à perpétuer l'impunité pour les auteurs de violences liées au genre et favorisait un climat de tolérance envers les violences faites aux femmes et aux filles.

Les violations des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles demeuraient monnaie courante et avaient des conséquences effroyables sur leur vie et leur santé. Le Chili, le Nicaragua et le Salvador interdisaient toujours toute forme d'avortement, y compris pour les jeunes filles et les femmes enceintes à la suite d'un viol ou dont la poursuite de la grossesse

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

AMÉRIQUES

Au Brésil, en Colombie, au Guatemala et au Mexique, des indigènes ont été chassés de leurs terres, souvent par la violence.

mettait la vie en péril. Quiconque pratiquait ou sollicitait une interruption de grossesse s'exposait à une lourde peine d'emprisonnement.

Dans d'autres pays, l'accès à des services d'avortement sûrs était garanti par la loi mais refusé dans la pratique, des procédures judiciaires interminables le rendant quasiment impossible en particulier pour les femmes n'ayant pas les moyens de recourir à des structures privées. L'accès à la contraception et à l'information sur les questions liées à la sexualité et à la procréation demeurait un motif de préoccupation, en particulier pour les femmes et les filles les plus marginalisées de la région.

Migrants : des victimes visibles, des droits invisibles

Dans un certain nombre de pays, plusieurs centaines de milliers de migrants, en situation régulière et irrégulière, n'ont pas été protégés par la loi.

Au Mexique, plusieurs centaines de corps ont été découverts dans des fosses communes. Certains ont été identifiés comme les cadavres de migrants victimes d'enlèvement. Les familles de migrants d'Amérique centrale disparus ont organisé des manifestations à travers le pays pour que leurs proches soient localisés et pour attirer l'attention sur le sort subi par de nombreux migrants. Ceux-ci étaient plusieurs dizaines de milliers, originaires d'Amérique centrale, à traverser chaque année le Mexique. Certains étaient enlevés, torturés, violés, voire tués par des bandes criminelles, qui opéraient souvent avec la complicité de représentants de l'État. Par crainte de représailles ou de mesures d'expulsion, les migrants sans papiers étaient rarement à même de dénoncer les graves violations dont ils étaient victimes.

Au Mexique, les défenseurs des droits des migrants, en particulier ceux qui œuvraient au sein du réseau de centres d'accueil assurant une aide humanitaire à ces personnes, ont été pris pour cible comme jamais auparavant.

Dans le sud-ouest des États-Unis, le long de la frontière mexicaine, des migrants en situation régulière et irrégulière ont été victimes de discrimination et de profilage aux mains d'agents de la force publique, à l'échelle locale, fédérale et des États. En butte à des pratiques discriminatoires lorsqu'ils tentaient de se tourner vers la justice et de demander une protection, ils se heurtaient aussi à des obstacles les empêchant d'accéder à l'éducation et aux soins médicaux. Ils faisaient, par exemple, l'objet de politiques visant à surveiller plus étroitement les migrants par rapport au reste de la population, ou risquaient d'être dénoncés aux services de l'immigration. À la suite de nouvelles propositions de lois contre l'immigration, certains élèves ont abandonné leur scolarité par crainte que leurs parents ne soient arrêtés. Des textes législatifs contre l'immigration adoptés par la Caroline du Sud, la Géorgie, l'Utah et l'Indiana ont été contestés devant la justice fédérale.

En République dominicaine, des migrants haïtiens en situation régulière et irrégulière ont été victimes de violations de leurs droits humains, dont des expulsions massives, illégales et violentes, au cours desquelles des Dominicains d'origine haïtienne ont, comme les années précédentes, été privés de leur droit à la nationalité dominicaine. Au cours des opérations d'expulsion, certains migrants auraient été battus et des enfants auraient été séparés de leurs parents. Plusieurs pays, dont les Bahamas, n'ont pas tenu compte des appels lancés par l'ONU pour que cessent, pour des motifs

Les familles de migrants disparus ont organisé des manifestations à travers le pays pour que leurs proches soient localisés.

humanitaires, les expulsions vers Haïti compte tenu de la crise que traverse le pays depuis le séisme de 2010 et l'épidémie de choléra.

Peine de mort

Quarante-trois hommes ont été exécutés aux États-Unis au cours de l'année, tous par injection létale. Ce chiffre portait à 1 277 le nombre total de prisonniers exécutés depuis que la Cour suprême américaine a levé le moratoire sur la peine de mort en 1976. Deux points positifs sont cependant à noter : l'Illinois est devenu en mars le 16^e État abolitionniste des États-Unis et, en novembre, le gouverneur de l'Oregon a imposé un moratoire sur les exécutions et préconisé une réflexion sur la peine de mort.

Au nombre des personnes exécutées en 2011 figurait Troy Davis. Il a été mis à mort en Géorgie en septembre, alors que de sérieux doutes planaient toujours sur la fiabilité de sa condamnation. Martina Correia, sa sœur, qui a milité courageusement et sans relâche contre la peine capitale jusqu'à son décès en décembre 2011, demeure une source d'inspiration pour tous ceux qui défendent haut et fort la dignité humaine et la justice dans l'ensemble de la région et dans le reste du monde.

Elle a déclaré : « La peine de mort est une abomination, une négation de la dignité humaine. Elle n'est pas seulement fondée sur la couleur et la race, mais sur la capacité à affronter le système. J'essaye d'être une voix pour les sans-voix. Je ne me considère pas comme quelqu'un de spécial, je suis simplement persuadée que ma "communauté" ne se limite pas à mes voisins de quartier – elle englobe le monde entier. Lorsque quelqu'un est exécuté en Chine, en Ouganda, au Nigeria, en Géorgie ou au Texas, c'est un peu chacun de nous qui meurt. »

**RÉSUMÉS
RÉGIONAUX**

AMÉRIQUES



Su Su Nway, militante des droits du travail, à son arrivée à l'aéroport de Yangon (Myanmar) le 16 octobre 2011. Elle avait été condamnée à 12 ans et six mois de réclusion mais a été libérée à la faveur d'une amnistie accordée le 12 octobre 2011 par le gouvernement à environ 240 prisonniers politiques.

ASIE-PACIFIQUE

***« Il est temps, peuple de Chine ! Il est temps.
La Chine appartient à tous.
Il est temps de choisir vous-même ce que deviendra la Chine. »***

Zhu Yufu, dissident chinois

Sentant le vent du changement politique souffler depuis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, plusieurs gouvernements de la région Asie-Pacifique ont réagi en accentuant, dans leurs efforts pour se maintenir au pouvoir, la répression des revendications relatives aux droits humains et à la dignité. Parallèlement, le succès des soulèvements en Tunisie et en Égypte a incité les défenseurs des droits humains, les militants et les journalistes en Asie à faire entendre eux aussi leur voix, en utilisant à la fois les nouvelles technologies et des méthodes militantes plus classiques pour dénoncer les violations de leurs droits.

Zhu Yufu, l'auteur du poème cité plus haut, a été arrêté en mars par les autorités chinoises. Le procureur a cité ce poème comme principal élément à charge pour étayer l'inculpation d'« incitation à la subversion du pouvoir de l'État ». Cet homme, qui avait déjà passé près de neuf ans en prison au cours des 13 dernières années pour avoir réclamé une plus grande liberté politique, était au nombre des dizaines de détracteurs, militants et dissidents qui ont été arrêtés et harcelés à partir de février par les autorités chinoises, dans le cadre de l'une des pires campagnes de répression politique qui ait été menée depuis les manifestations de

Le succès des soulèvements en Tunisie et en Égypte a incité les défenseurs des droits humains, les militants et les journalistes en Asie à faire entendre eux aussi leur voix, en utilisant à la fois les nouvelles technologies et des méthodes militantes plus classiques pour dénoncer les violations de leurs droits.

la place Tiananmen en 1989. Outre Zhu Yufu, sur la longue liste des personnes arrêtées, assignées à domicile de manière illégale ou victimes de disparition forcée figuraient Liu Xia, l'épouse de Liu Xiaobo, lauréate du prix Nobel de la paix, ainsi que Gao Zhisheng, juriste, et Ai Weiwei, artiste de renommée mondiale. Dans plusieurs cas, les autorités chinoises ont torturé des prisonniers pour leur arracher des « aveux » et leur faire promettre de ne pas parler des mauvais traitements qu'ils avaient subis sur les réseaux sociaux ni à des journalistes ou à toute autre personne.

La dureté de la répression a montré à quel point le gouvernement chinois était préoccupé par les messages anonymes lancés sur Internet à partir de février en faveur d'une « révolution de jasmin ». Ces messages appelaient les citoyens chinois qui en avaient assez de la corruption, de la mauvaise gouvernance et de la répression politique à se rassembler pacifiquement et à simplement déambuler dans un certain nombre de lieux publics désignés, dans plusieurs villes. Aussi inoffensifs qu'aient été ces appels, le gouvernement chinois a réagi en interdisant plusieurs fois au cours de l'année les recherches des mots « jasmin » et « Égypte » sur Internet. Des dizaines de milliers de manifestations ont toutefois eu lieu dans tout le pays, les protestataires réclamant une meilleure protection de leurs droits fondamentaux – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les revendications dynamiques des citoyens chinois en faveur de leurs droits ont contrasté avec la situation dans la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) voisine. Rien n'indiquait une amélioration de la situation catastrophique des droits humains dans le pays après l'accession au pouvoir, le 17 décembre, de Kim Jong-un, âgé d'à peine 30 ans, qui a succédé à son père comme maître absolu du pays. Il semblait plutôt que les autorités aient arrêté des agents de l'État soupçonnés d'être susceptibles de contester ou de remettre en cause une transition en douceur. Il est à craindre que ces détenus ne soient allés rejoindre les centaines de milliers de personnes soumises à la détention arbitraire, au travail forcé, à une exécution publique et à la torture ou à d'autres mauvais traitements dans les nombreux camps de prisonniers politiques du pays.

Répression de la dissidence

Peu de gouvernements de la région ont étouffé la voix de leur propre peuple avec autant de brutalité que le régime nord-coréen, mais les violations du droit d'exprimer et de recevoir librement des opinions se sont poursuivies dans toute la région. Plusieurs gouvernements ont délibérément écrasé toute opinion dissidente. En Corée du Nord, les personnes qui s'écartaient de l'idéologie officielle risquaient de passer le restant de leur vie dans un camp de prisonniers politiques sinistre et isolé. Le Viêt-Nam et le Myanmar ont érigé en infraction pénale la libre expression d'opinions dissidentes et disposent de services de renseignement spécifiquement chargés d'intimider les détracteurs du gouvernement et de les réduire au silence.

D'autres pays ont également muselé les dissidents, en recourant toutefois à des moyens moins ouvertement violents. Singapour, qui n'était

toujours pas disposé à respecter les normes internationales relatives à la protection de la liberté d'expression, a placé en détention pour une courte période Alan Shandrake, écrivain britannique de 76 ans, inculpé d'outrage à l'autorité de la justice pour avoir critiqué l'usage de la peine de mort par le pouvoir judiciaire.

En Inde, pays fier de son passé de liberté de parole et du dynamisme de ses médias, le gouvernement a tenté d'imposer de nouvelles restrictions aux réseaux sociaux, notamment aux services de messagerie instantanée. Les médias sur Internet ont également continué de faire l'objet de pressions en Malaisie, où ils étaient toutefois moins entravés que la presse, la radio et la télévision, soumises à une censure stricte.

En Thaïlande, le gouvernement nouvellement élu de Yingluck Shinawatra – sœur de l'ancien Premier ministre Thaksin Shinawatra – n'a pas mis fin à l'application très sévère de la loi particulièrement problématique sur le crime de lèse-majesté, qui prohibe toute critique de la famille royale. Bon nombre des personnes qui ont été prises pour cible avaient mis en ligne des écrits jugés répréhensibles par le parquet ; Ampon Tangnoppakul, un grand-père de 61 ans, a quant à lui été condamné à 20 ans d'emprisonnement pour avoir envoyé des SMS considérés comme insultants.

Les autorités de la République de Corée (Corée du Sud) ont utilisé de plus en plus souvent la Loi relative à la sécurité nationale pour harceler les opposants présumés à la politique menée par le gouvernement à l'égard de la Corée du Nord. Cela s'est parfois traduit par une application absurde de la loi, par exemple dans le cas de Park Jeonggeun, qui a été placé en détention et a fait l'objet de poursuites pour avoir mis en ligne des versions parodiques de la propagande nord-coréenne.

Des personnes qui critiquaient les autorités et réclamaient le respect des droits humains et de la dignité dans la région se sont heurtées à une répression encore plus dure et, dans certains cas, ont payé de leur vie le fait d'avoir élevé la voix. Les journalistes pakistanais sont parvenus à préserver un environnement médiatique animé et parfois critique en dépit de la réaction violente du gouvernement, ainsi que de partis politiques et de groupes insurgés, comme les talibans pakistanais. Neuf journalistes au moins ont été tués au cours de l'année, dont Saleem Shahzad, un cyber-journaliste qui avait critiqué ouvertement l'armée et les services de renseignement tout-puissants. D'autres journalistes ont déclaré à Amnesty International qu'ils avaient subi de graves menaces de la part des puissants et mystérieux services de renseignement, ainsi que des forces de sécurité, de partis politiques ou de groupes extrémistes.

Les journalistes n'ont pas été les seuls à être attaqués à cause de leurs opinions au Pakistan. Deux hommes politiques de premier plan ont été assassinés pour avoir dénoncé l'utilisation des lois très problématiques sur le blasphème : Salman Taseer, gouverneur du Pendjab connu pour son franc-parler, et Shahbaz Bhatti, ministre des Minorités (et seul chrétien du gouvernement).

Minorités

À l'instar de nombreux autres pays de la région Asie-Pacifique, le Pakistan a été marqué par une discrimination persistante et grave envers

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE

En Corée du Nord, les personnes qui s'écartaient de l'idéologie officielle risquaient de passer le restant de leur vie dans un camp de prisonniers politiques sinistre et isolé.

les minorités religieuses et ethniques. Les membres des minorités ont souvent été marginalisés et, dans bien des cas, ils ont été victimes d'un harcèlement exercé directement par le gouvernement. Souvent, les gouvernements n'ont pas respecté leur obligation de protéger les droits des membres des minorités. Cette discrimination bien ancrée a aggravé la pauvreté, ralenti le développement et attisé la violence dans de nombreux pays.

Dans la province pakistanaise du Baloutchistan, riche en ressources naturelles, les forces de sécurité, ainsi que certains groupes insurgés, ont été impliqués dans des atteintes aux droits humains, notamment des disparitions forcées, des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires. Le gouvernement n'a pas tenu toutes ses promesses de répondre aux revendications exprimées de longue date par la communauté baloutche à propos de la distribution des revenus issus des principaux projets de l'industrie extractive et d'infrastructure. La province a également été le théâtre de plusieurs attaques violentes visant la communauté chiite, et tout particulièrement les Hazaras chiites vivant à Quetta, capitale du Baloutchistan, dont un certain nombre sont d'origine afghane. Des groupes religieux extrémistes ont appelé ouvertement à la violence contre les chiites et n'ont pas été empêchés de mener leurs activités ni de perpétrer des violences, par exemple l'exécution de 26 pèlerins chiites le 20 septembre. Des groupes extrémistes pakistanais ont revendiqué des attaques contre les chiites perpétrées jusqu'en Afghanistan, où deux attentats-suicides simultanés ont tué quelque 70 chiites qui participaient aux processions religieuses de l'Achoura à Kaboul et à Mazar-e-Charif.

La communauté ahmadiyya, groupe religieux essentiellement basé en Asie et qui se définit comme musulman, a été l'objet de discrimination systématique au Pakistan et en Indonésie. Au Pakistan, où la loi interdit aux ahmadis de se dire musulmans, la communauté a subi un harcèlement constant de la part de responsables gouvernementaux et, faute de protection et de soutien suffisants, a été prise pour cible par des groupes extrémistes religieux. En Indonésie, la police a été critiquée pour n'avoir pas empêché une foule de 1 500 personnes d'attaquer des ahmadis en février dans le sous-district de Cikeusik ; trois personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées. Le gouvernement central a permis que des règlements locaux restreignant les activités des ahmadis restent en vigueur. Les ahmadis ont également été victimes de discrimination à cause de leurs croyances religieuses dans d'autres pays à majorité musulmane de la région Asie-Pacifique, tels que le Bangladesh et la Malaisie. Leurs enfants ont notamment été empêchés de fréquenter certaines écoles et leur droit d'exercer librement leur culte a été soumis à de sévères restrictions.

Les musulmans sunnites ont été victimes de discrimination en Chine : la population ouïghoure, essentiellement musulmane et ethniquement distincte, a en effet continué d'être confrontée à la répression et à la discrimination dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Le gouvernement chinois a invoqué la vague menace du terrorisme et de l'insurrection pour restreindre les droits civils et politiques et empêcher les pratiques religieuses des Ouïghours. L'afflux de migrants chinois de l'ethnie han

En Indonésie, la police a été critiquée pour n'avoir pas empêché une foule de 1 500 personnes d'attaquer des ahmadis en février ; trois personnes ont été tuées et beaucoup d'autres blessées.

et la discrimination en leur faveur faisaient en outre des Ouïghours des citoyens de seconde zone dans les domaines culturel, économique et social.

D'autres minorités ethniques ont aussi rencontré des difficultés en Chine. Au moins une douzaine de religieuses, de moines et d'anciens moines tibétains se sont immolés par le feu – six d'entre eux seraient morts – pour protester contre les restrictions aux pratiques religieuses et culturelles, qui ont accentué le sentiment d'aliénation des Tibétains et renforcé leurs griefs. Les tensions ethniques ont été fortes également en Mongolie intérieure. Des manifestations de grande ampleur ont éclaté dans toute la région après le meurtre présumé d'un berger mongol par un Chinois han qui conduisait un camion transportant du charbon.

Conflits armés et insurrections

La discrimination ethnique et religieuse et les griefs politiques et économiques qui en découlent ont été à l'origine d'une grande partie des nombreux conflits armés et insurrections sans fin qui ont touché des centaines de milliers de personnes dans la région.

Les conflits qui opposaient depuis des décennies le gouvernement du Myanmar et différents groupes ethniques armés ont connu une recrudescence. Les forces gouvernementales ont combattu les insurgés karen, chan et kachin, déplaçant des dizaines de milliers de civils et commettant des atteintes aux droits humains et des violations du droit international humanitaire constitutives de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre.

En Afghanistan, les talibans et d'autres groupes insurgés ont lancé des attaques généralisées et systématiques contre des civils et, selon les Nations unies, ont été à l'origine de 77 % des pertes civiles dans le cadre du conflit. Amnesty International a de nouveau demandé que la Cour pénale internationale (CPI) mène une enquête sur la situation, alors même que les forces internationales qui aidaient le gouvernement afghan commençaient à transférer la responsabilité de la sécurité aux forces gouvernementales afghanes. De nombreux groupes de la société civile afghane, tout particulièrement des groupes de femmes, ont exprimé leur inquiétude d'être exclus des négociations avec les groupes insurgés, en dépit de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui demande que les femmes participent de manière significative aux pourparlers de paix et soient suffisamment représentées dans ce type de processus.

Des conflits de faible intensité se sont poursuivis sur l'île de Mindanao, aux Philippines, ainsi que dans le sud de la Thaïlande – deux régions où les minorités musulmanes ont été historiquement privées de leurs droits et confrontées à un faible développement économique. L'espoir était permis aux Philippines, où les parties ont semblé rechercher la paix malgré une brève flambée de violence. En revanche, la situation était complexe dans le sud de la Thaïlande, où les insurgés ont continué de prendre les civils pour cible dans le but d'intimider la population locale et de déplacer les bouddhistes et d'autres habitants considérés comme fidèles au gouvernement central. Ce dernier n'a pas respecté ses engagements d'obliger

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE

Les conflits qui opposaient depuis des décennies le gouvernement du Myanmar et différents groupes ethniques armés ont connu une recrudescence. Les forces gouvernementales ont combattu les insurgés, déplaçant des dizaines de milliers de civils et commettant des violations constitutives de crimes de guerre.

les membres des forces de sécurité responsables de violations des droits humains à rendre compte de leurs actes ni d'apporter une réponse stratégique et pérenne aux revendications en faveur d'un meilleur développement politique et économique de la région.

Le développement économique relativement faible, tout particulièrement en ce qui concerne les adivasis (aborigènes), ainsi que la mauvaise gouvernance, ont alimenté des insurrections dans plusieurs États du centre et de l'est de l'Inde. Quelque 250 personnes ont trouvé la mort dans des affrontements entre des groupes armés maoïstes et les forces de sécurité. Les insurgés ont eu recours à des prises d'otages et à des attaques menées sans discrimination, tandis que les forces gouvernementales violaient régulièrement les droits des populations locales qu'elles étaient censées protéger. Reconnaisant les problèmes posés par la stratégie gouvernementale, la Cour suprême a ordonné le démantèlement des groupes paramilitaires soutenus par l'État du Chhattisgarh, qui se seraient rendus coupables de graves atteintes aux droits humains. Cette juridiction a également autorisé la remise en liberté sous caution de Binayak Sen en attendant qu'il soit statué sur son appel. Ce prisonnier d'opinion avait été condamné à la détention à perpétuité en 2010 par un tribunal de district du Chhattisgarh, qui l'avait déclaré coupable de sédition et de collaboration avec des combattants maoïstes.

Les forces indiennes ont de nouveau été accusées de violations des droits humains dans l'État de Jammu-et-Cachemire. Après la publication par Amnesty International, en mars, d'un rapport consacré à l'utilisation abusive de la détention administrative en vertu de la Loi relative à la sécurité publique (PSA), les autorités locales se sont engagées à modifier cette loi. En septembre, la commission des droits humains de l'État a découvert plus de 2 700 tombes anonymes et a identifié 574 corps comme étant ceux d'habitants de la région qui avaient disparu, contredisant les allégations des forces de sécurité selon lesquelles ces tombes étaient celles d'activistes. La commission a demandé aux autorités d'utiliser des techniques modernes de police scientifique pour identifier les autres corps, mais cette demande est restée lettre morte.

Obligation de rendre des comptes et justice

De nombreux pays de la région sont restés hantés par l'impunité pour les violations commises dans le passé, en particulier ceux qui étaient aux prises avec les séquelles d'un conflit. Le fait que justice ne soit pas rendue compliquait les efforts de réconciliation et instaurait souvent un climat d'injustice et d'absence d'obligation de rendre des comptes pour les forces de sécurité.

Au Sri Lanka, les travaux de la Commission enseignements et réconciliation (LLRC) se sont inscrits dans la droite ligne de ceux des précédentes commissions spéciales qui, pendant des décennies, ont tenté en vain de s'attaquer au problème des graves violations des droits humains. Cette instance a achevé son mandat en publiant un rapport qui contenait des suggestions utiles pour améliorer la situation des droits humains dans le pays, mais elle n'a pas enquêté correctement sur le rôle des forces gouvernementales dans les attaques qui ont visé des milliers de civils

De nombreux pays de la région sont restés hantés par l'impunité pour les violations commises dans le passé, en particulier ceux qui étaient aux prises avec les séquelles d'un conflit. Le fait que justice ne soit pas rendue compliquait les efforts de réconciliation et instaurait souvent un climat d'injustice et d'absence d'obligation de rendre des comptes pour les forces de sécurité.

au cours des dernières phases du conflit contre les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE). Les conclusions de la LLRC ont été le résultat d'un processus comportant de graves lacunes et elles contrastent fortement avec celles du Groupe d'experts du secrétaire général des Nations unies sur la question des responsabilités relatives aux événements au Sri Lanka, lequel a estimé crédibles les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées contre les deux parties au conflit. Ce groupe a recommandé d'ouvrir une enquête indépendante sur les allégations d'atteintes aux droits humains imputables à toutes les parties au conflit et de procéder à un examen de toutes les actions des Nations unies durant le conflit au Sri Lanka.

L'absence de justice a favorisé un climat d'impunité qui a entraîné de nouveaux cas de disparitions forcées dans le nord et l'est du pays, ainsi que des menaces et des attaques visant des journalistes, des détracteurs du gouvernement et des militants. Bien que le gouvernement ait levé l'état d'urgence, il a maintenu la Loi relative à la prévention du terrorisme (PTA), très répressive, et y a même ajouté de nouveaux règlements permettant le maintien en détention de suspects sans inculpation ni jugement.

Au Cambodge, l'ingérence du gouvernement a compromis le processus d'établissement des responsabilités pour les crimes commis sous le régime des Khmers rouges ; un dossier a été clôturé sans véritable enquête et un autre était au point mort. En Afghanistan, des personnes accusées de façon crédible d'avoir eu une responsabilité dans des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité occupaient toujours des postes haut placés au sein du gouvernement.

Tandis que des personnes accusées d'atteintes aux droits humains échappaient à leur obligation de rendre des comptes, de nombreux gouvernements utilisaient la flagellation pour punir des coupables présumés, en violation de l'interdiction internationale des peines cruelles, inhumaines et dégradantes. Des peines de fustigation étaient toujours appliquées à Singapour et en Malaisie pour diverses infractions, notamment des violations de la législation relative à l'immigration. Dans la province indonésienne de l'Aceh, ce châtiment était de plus en plus utilisé pour toute une série d'infractions, notamment la consommation d'alcool, la pratique d'un jeu de hasard ou encore le fait de se trouver seul en compagnie d'une personne du sexe opposé hors des liens du mariage ou de liens familiaux. Aux Maldives, le gouvernement a maintenu la peine de fustigation sous la pression de l'opposition politique.

Migrants et réfugiés

L'insécurité, les catastrophes naturelles, la pauvreté et le manque de perspectives ont conduit des centaines de milliers de personnes à chercher une vie meilleure ailleurs, tant dans la région qu'au-delà. De nombreux gouvernements de la région avaient besoin de la main d'œuvre immigrée par nécessité économique, mais beaucoup ne protégeaient toujours pas les droits des personnes à la recherche d'un travail ou d'un refuge.

Au moins 300 000 Népalais ont quitté leur pays pour échapper à la pauvreté et aux conséquences d'un conflit prolongé. Beaucoup ont été trompés sur leurs conditions d'emploi et ont été réduits au travail forcé.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE

L'insécurité, les catastrophes naturelles, la pauvreté et le manque de perspectives ont conduit des centaines de milliers de personnes à chercher une vie meilleure ailleurs.

L'avancée probablement la plus importante en ce qui concerne la situation des droits humains dans la région a été la décision des autorités du Myanmar de libérer plus de 300 prisonniers politiques au cours de l'année.

Bien que le gouvernement népalais ait adopté des lois et des mécanismes de recours en vue de protéger ses travailleurs migrants, les recherches effectuées par Amnesty International ont révélé que ces mesures n'étaient pas correctement appliquées car la population n'était le plus souvent pas informée. Par ailleurs, les contrôles étaient insuffisants et les contrevenants faisaient rarement l'objet de poursuites.

La Malaisie a été l'un des principaux pays d'accueil pour les migrants de la région, ainsi qu'une étape pour les demandeurs d'asile en route vers l'Australie. De nombreux migrants sans papiers y ont été placés en détention ou soumis à la fustigation. Des migrants incarcérés dans le centre de détention de Lenggeng, près de Kuala Lumpur, se sont révoltés en avril contre leurs mauvaises conditions de détention. La Haute Cour australienne a annulé un accord bilatéral qui prévoyait l'échange de 800 demandeurs d'asile arrivés en Australie par bateau contre 4 000 réfugiés – originaires du Myanmar pour la plupart – qui se trouvaient en Malaisie en attente d'une réinstallation. Cette juridiction a considéré qu'il n'existait pas de garanties juridiques suffisantes pour les réfugiés en Malaisie.

Avancées

Malgré d'importants obstacles, de nombreux défenseurs des droits humains et militants de la région Asie-Pacifique ont réussi à obtenir un meilleur respect de leurs droits, chaque succès dans un pays servant d'inspiration et d'encouragement pour les autres.

En Inde, les adivasis de l'Orissa ont remporté une victoire en juillet dans leur combat pour la défense de leur mode de vie. La Haute Cour de cet État a en effet estimé que le projet d'extension de la raffinerie d'alumine de Vedanta Aluminium portait atteinte au droit des villageois à l'eau, à la santé et à un environnement sain, et que cette extension entraînerait de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux des adivasis.

Le Premier ministre malaisien a annoncé, en septembre, sa volonté de faire abroger la Loi relative à la sécurité intérieure – qui permet, entre autres, de maintenir une personne en détention pour une durée illimitée sans inculpation ni jugement – et de la remplacer par d'autres dispositions législatives relatives à la sécurité. Cette décision était en partie liée au mouvement Bersih 2.0, dans le cadre duquel des milliers de manifestants pacifiques avaient défilé dans les rues de Kuala Lumpur en juillet. La police avait frappé des manifestants, tiré des grenades lacrymogènes directement sur la foule et interpellé plus de 1 600 personnes.

En mars, la Malaisie a annoncé qu'elle avait signé le Statut de Rome de la CPI et qu'elle avait l'intention de le ratifier. Les Philippines ont ratifié ce Statut en novembre.

L'avancée probablement la plus importante en ce qui concerne la situation des droits humains dans la région a été la décision des autorités du Myanmar de libérer plus de 300 prisonniers politiques au cours de l'année et d'autoriser Aung San Suu Kyi à se présenter aux élections législatives. Cependant, comme les autorités continuaient de harceler et d'incarcérer des dissidents et des militants de l'opposition, il était à craindre que ces initiatives n'aient été essentiellement motivées par leur

volonté d'obtenir un assouplissement des sanctions imposées au pays plutôt que par le désir d'engager un réel changement. Quoi qu'il en soit, comme les événements au Myanmar et ailleurs l'ont montré, c'est par ce type d'ouvertures étroites que les militants politiques et les défenseurs des droits humains parviennent à faire entendre leur voix et à modeler leur avenir.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

ASIE-PACIFIQUE



© Amnesty International

Des policiers maltraitent un militant politique lors d'une manifestation à Bakou (Azerbaïdjan) le 12 mars 2011. Une interdiction de manifester a, de fait, rendu illégales les actions de protestation de mars et avril et permis l'emprisonnement de beaucoup d'organisateur et de participants.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

« Je suis très heureux d'être libre. Je suis extrêmement reconnaissant à Amnesty International, qui a fait campagne en ma faveur depuis le début. Je suis convaincu que vous m'avez sauvé. Merci à tous ceux qui ont envoyé des tweets. »

Eynulla Fatullayev, journaliste et prisonnier d'opinion de Baku, en Azerbaïdjan

La cavale de l'un des hommes les plus recherchés d'Europe s'est terminée par un matin de printemps dans un petit village de Serbie. Accusé, entre autres, du meurtre de 8000 hommes et jeunes garçons de Srebrenica, Ratko Mladić allait enfin devoir affronter la justice. Deux mois plus tard, le Serbe de Croatie Goran Hadžić, dernier inculpé du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie encore en liberté, était à son tour arrêté en Serbie et transféré à La Haye.

Pour les victimes des crimes atroces perpétrés sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie dans les années 1990, il s'agit là d'événements majeurs. Ces arrestations tardives leur permettent enfin d'espérer que la vérité sera faite et que les survivants obtiendront justice et réparation. Une justice que beaucoup d'autres en Europe et en Asie centrale attendent toujours, mais qui est sans cesse repoussée.

Liberté d'expression

En un contraste frappant avec la vague d'espoir et de changement qui a déferlé sur le monde arabe, les régimes autoritaires en place dans un certain

nombre d'États issus de l'éclatement de l'Union soviétique ont renforcé leur mainmise sur le pouvoir, écrasant toute contestation, arrêtant les dirigeants de l'opposition et réduisant au silence les voix dissidentes. L'espoir qu'avait fait naître l'effondrement de l'URSS il y a 20 ans devait paraître bien lointain pour de nombreux habitants de la région.

Au Bélarus, les manifestations organisées à la suite des élections de décembre 2010, qui auraient été marquées par de nombreuses irrégularités, ont été interdites ou dispersées. Des centaines de manifestants ont été arrêtés et contraints de payer une amende. La liberté de réunion a été restreinte encore davantage. Les ONG de défense des droits humains qui exprimaient des critiques ont elles aussi été prises pour cible. En Azerbaïdjan, les manifestations contre le gouvernement ont de fait été interdites et les velléités de contestation de quelques opposants au gouvernement ont déclenché une nouvelle vague de répression et d'intimidation. Les manifestations prévues en mars et avril pour protester contre la corruption et appeler à davantage de libertés civiles et politiques ont été interdites sans raison valable, puis violemment dispersées, malgré leur caractère pacifique. Comme au Bélarus, les ONG et les journalistes qui formulaient des critiques ont subi la répression. Cinq organisations de défense des droits humains ont été fermées et plusieurs journalistes ont signalé avoir fait l'objet de menaces et d'actes de harcèlement tout de suite après les manifestations.

En Azerbaïdjan, les manifestations contre le gouvernement ont de fait été interdites et les velléités de contestation de quelques opposants au gouvernement ont déclenché une nouvelle vague de répression et d'intimidation.

En Asie centrale, le Turkménistan et l'Ouzbékistan restreignaient toujours de façon draconienne le droit à la liberté d'expression et d'association. Les véritables partis politiques d'opposition ne pouvaient toujours pas se faire enregistrer et les militants des droits sociaux avaient rarement la possibilité d'agir ouvertement. Les journalistes critiques à l'égard du pouvoir et les défenseurs des droits humains étaient couramment surveillés et exposés au risque d'être battus, incarcérés et soumis à un procès inéquitable. Au Tadjikistan, au Kazakhstan et au Kirghizistan aussi, des personnes ayant critiqué les autorités ou dénoncé des exactions commises par des représentants de l'État ont fait l'objet de procès inéquitables et de manœuvres de harcèlement.

En Russie, le tableau était contrasté. Comme ailleurs dans la région, des défenseurs des droits humains et des journalistes ont été la cible de manœuvres d'intimidation et de harcèlement et ont été frappés pour avoir révélé des exactions. Les manifestations contre le gouvernement ont souvent été interdites, et leurs organisateurs et participants ont été brièvement détenus ou ont dû payer des amendes. Autre caractéristique fréquente dans la région : la plupart des grands organes de presse et des chaînes télévisées restaient très contrôlés par les pouvoirs publics nationaux comme locaux. On a assisté malgré tout à une mobilisation toujours croissante de la société civile, autour de toute une série de causes qui ont suscité un large soutien populaire, comme l'environnement ou la lutte contre les comportements abusifs de représentants de l'État. Internet est resté relativement libre des ingérences du pouvoir, ce qui lui a permis de gagner en importance en tant que source différente d'informations et lieu d'échange de points de vue.

C'est dans ce contexte que se sont déroulées en décembre les plus grandes manifestations organisées en Russie depuis la chute de l'URSS. Ce vaste mouvement de protestation a été déclenché par les multiples accusations et cas constatés de fraude électorale commise lors des élections législatives

qui ont permis au parti de Vladimir Poutine, Russie unie, de se maintenir au pouvoir, avec une majorité toutefois sensiblement réduite. Les premières manifestations spontanées qui se sont produites dans toute la Russie dans les jours qui ont immédiatement suivi le scrutin ont été systématiquement dispersées et des centaines de personnes ont été condamnées à de courtes peines d'incarcération ou contraintes de payer une amende. Les rassemblements prévus les semaines suivantes à Moscou étaient cependant trop importants pour être aisément interdits. Ils se sont déroulés de manière pacifique.

En Turquie, les journalistes, les militants politiques kurdes et les autres personnes qui s'exprimaient sur la situation des Kurdes dans le pays ou qui critiquaient les forces armées s'exposaient à des procédures judiciaires inévitables. Un certain nombre de personnes connues pour leurs prises de position ont cette année encore fait l'objet de menaces. Une réglementation entrée en vigueur en novembre suscitait de nouvelles craintes quant à des restrictions arbitraires concernant les sites Internet.

Populations en mouvement

Sur fond de bouleversements politiques en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, des milliers de réfugiés et de migrants en quête de sécurité et d'un avenir sûr se sont lancés dans une dangereuse traversée maritime vers l'Europe à bord d'embarcations souvent bondées et impropres à la navigation. D'après des estimations prudentes, au moins 1 500 hommes, femmes (dont certaines enceintes) et enfants ont péri noyés au cours d'une telle tentative. Plutôt que de prendre des mesures pour sauver des vies, par exemple en augmentant le nombre d'opérations de recherche et de secours, l'Union européenne (UE) a préféré renforcer les capacités de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex) afin de dissuader ceux qui voudraient gagner l'Europe en traversant la Méditerranée. Selon certaines informations, les forces de l'OTAN n'ont pas secouru des personnes en perdition en mer, alors même que leur intervention en Libye était présentée comme une opération visant avant tout à éviter des victimes civiles.

Ceux qui sont malgré tout parvenus sur l'autre rive de la Méditerranée y ont trouvé une Europe souvent peu désireuse de les accueillir. Au lieu d'apporter une réponse humanitaire à une crise humanitaire, les pays européens ont continué de se focaliser sur la police des frontières et le contrôle des flux migratoires.

Les milliers de personnes qui sont parvenues à atteindre l'île italienne de Lampedusa ont été reçues dans des conditions déplorables, les autorités italiennes n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour faire face au nombre croissant d'arrivants.

Les nouveaux arrivants sur l'île étaient souvent abandonnés à eux-mêmes ; un grand nombre étaient contraints de dormir dans des conditions rudimentaires et n'avaient qu'un accès limité, ou pas d'accès du tout, à des installations sanitaires et à des salles d'eau. Le fait d'atteindre les côtes européennes n'était pas non plus une garantie de protection. Ainsi, en avril, aux termes d'un accord conclu entre l'Italie et la Tunisie, les autorités italiennes ont commencé à renvoyer des Tunisiens sommairement et collectivement dans leur pays.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Les pouvoirs publics ont eu largement recours au placement en détention à des fins de dissuasion et de contrôle, au lieu de n'utiliser cette mesure qu'en dernier ressort et de manière légitime.

De nombreux États européens, dont la France et le Royaume-Uni, ont par ailleurs refusé de réinstaller des réfugiés qui avaient fui la Libye en raison du conflit armé, alors même qu'ils étaient partie à ce conflit sous la bannière de l'OTAN.

Dans toute la région, des États ont continué de commettre des violations des droits humains en interpellant, en plaçant en détention et en expulsant des étrangers, même lorsque ces derniers avaient vocation à recevoir une protection internationale. Les pouvoirs publics ont eu largement recours au placement en détention à des fins de dissuasion et de contrôle, au lieu de n'utiliser cette mesure qu'en dernier ressort et de manière légitime.

Souvent, les dispositifs d'asile ne remplissaient pas leur rôle auprès des personnes en quête d'une protection. Ainsi, dans des pays comme l'Allemagne, la Finlande, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède ou la Suisse, la procédure de détermination du droit à l'asile était expéditive et ne garantissait pas que des personnes ne seraient pas renvoyées dans des endroits où elles risquaient d'être victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux. Des personnes ont été renvoyées de Turquie et d'Ukraine sans même avoir eu accès à la procédure d'asile dans ces pays.

À la suite de l'arrêt historique rendu en janvier 2011 par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *M.S.S. c. Belgique et Grèce*, les États européens ont suspendu les renvois de demandeurs d'asile vers la Grèce aux termes du Règlement Dublin II, ce pays ne disposant pas d'un système d'asile efficace. Certains États continuaient néanmoins de renvoyer des personnes vers des pays comme l'Irak ou l'Érythrée, contre l'avis du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ou de renvoyer de force des Roms au Kosovo alors qu'ils risquaient réellement d'y être victimes de persécutions et de discriminations.

À l'échelle régionale, plusieurs centaines de milliers de personnes étaient toujours déplacées en raison des conflits ayant accompagné l'effondrement de la Yougoslavie ou de l'Union soviétique. Souvent, elles ne pouvaient pas rentrer chez elles à cause de leur statut – ou absence de statut – au regard de la loi et en raison de discriminations les empêchant de faire valoir leurs droits, notamment en matière immobilière.

Soucieux avant tout de négocier une nouvelle législation communautaire en matière d'asile, les États membres de l'UE n'ont pas remédié aux carences de leurs systèmes respectifs d'asile ni à celles des accords de renvoi des demandeurs d'asile vers le pays d'entrée dans l'UE.

Discrimination

Des millions de gens vivant en Europe et en Asie centrale étaient toujours victimes de discriminations mais les gouvernements ne faisaient pas de la lutte contre celles-ci une priorité, expliquant qu'ils avaient d'autres urgences à traiter. Ils ont notamment invoqué des impératifs économiques, alors même que de nombreux indicateurs montraient que les personnes marginalisées risquaient de voir s'aggraver davantage encore les inégalités dont elles souffraient déjà. Certains ont tout simplement cherché à se dérober à leurs obligations, comme le gouvernement néerlandais qui a publiquement annoncé en juillet qu'il appartenait principalement aux citoyens eux-mêmes de s'affranchir des discriminations qui les touchaient.

Au lieu de lutter contre les stéréotypes et les préjugés qui alimentent l'intolérance et la haine, des gouvernements et des représentants de l'État les ont en fait renforcés.

Au lieu de lutter contre les stéréotypes et les préjugés qui alimentent l'intolérance et la haine, des gouvernements et des représentants de l'État les ont en fait renforcés. L'instance chargée en Roumanie de veiller à l'égalité des chances a mis deux fois en garde le président du pays pour des commentaires hostiles à l'égard des Roms qu'il avait faits à la télévision.

La législation anti-discrimination comportait toujours des lacunes, au niveau aussi bien des États que de l'Europe. Dans certains cas, les autorités n'ont pas voulu saisir l'occasion qui leur était donnée de combler ces lacunes, de peur qu'une amélioration de la protection des plus faibles ne renforce l'opposition politique. En Moldavie, un projet de loi contre la discrimination était largement critiqué et dans l'impasse car le texte prévoyait d'interdire toute discrimination fondée notamment sur l'orientation sexuelle. En Espagne, un projet de loi contre la discrimination n'a pas pu être adopté avant les élections législatives de novembre. Au niveau européen, les discussions se sont poursuivies au sein du Conseil de l'UE sur un projet de nouvelle législation anti-discrimination applicable à l'ensemble de l'Union. Ce projet avait été déposé en 2008 et les participants aux débats semblaient plus enclins à affaiblir ses dispositions ou à le mettre au placard qu'à l'adopter. Qui plus est, les textes existants, tels que la directive de l'UE sur l'origine ethnique ou la Charte des droits fondamentaux, n'étaient pas appliqués par la Commission européenne, malgré le non-respect persistant de leurs dispositions par les États membres.

Les normes nationales ou régionales de lutte contre les discriminations étaient parfois publiquement critiquées et leur légitimité contestée. La Cour européenne des droits de l'homme a joué un rôle essentiel concernant l'application de l'interdiction des discriminations inscrite dans la Convention européenne des droits de l'homme, et le renforcement de l'interdiction de toute discrimination fondée sur des critères particuliers comme le genre ou l'orientation sexuelle. Or un certain nombre d'arrêts rendus par la Cour, par exemple ceux qui ont jugé discriminatoire la ségrégation des enfants roms dans le système scolaire, n'ont pas été suivis d'effet dans plusieurs pays comme la République tchèque ou la Croatie.

Il n'y a en outre pas eu de ratification unanime des principaux instruments régionaux de protection des droits humains, alors que cela aurait permis de renforcer cette protection. Ainsi, pas un seul nouveau pays n'a signé ou ratifié le Protocole n° 12 à la Convention européenne, qui interdit la discrimination. En revanche, le Conseil de l'Europe a adopté en mai une nouvelle convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a ensuite été signée par 18 pays.

Certains gouvernements ne se sont pas seulement abstenus de renforcer les mécanismes nationaux ou européens de lutte contre la discrimination, ils se sont également attachés à maintenir les dispositifs discriminatoires existants voire à en créer de nouveaux. La législation et la réglementation de nombreux pays appuyaient toujours des politiques et des pratiques discriminatoires à l'égard des Roms en matière de droit au logement ; dans plusieurs pays de la région, comme la France, l'Italie ou la Serbie, les expulsions forcées de Roms se sont par ailleurs poursuivies. Des projets de loi établissant une discrimination fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle ont été déposés en Russie et en Lituanie.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET ASIE CENTRALE

De nombreux pays de la région ont continué de débattre de projets d'interdiction générale du port du voile intégral.

L'absence d'une protection juridique exhaustive et d'une volonté politique, chez ceux qui étaient au pouvoir, de protéger énergiquement les droits de tous ont cette année encore eu des conséquences néfastes sur la vie quotidienne de nombreuses personnes. Toute la région restait marquée par une certaine hostilité et des attitudes discriminatoires à l'égard de minorités ethniques ou religieuses et de certaines personnes pour des questions de genre ou d'orientation sexuelle. Ces tendances étaient souvent attisées par des partis politiques de la droite radicale et populiste. Les lesbiennes, les gays, les personnes transgenres ou bisexuelles, les Roms, les migrants ou encore les musulmans, entre autres, étaient la cible d'agressions motivées par la haine. Les mesures de lutte contre les crimes de haine restaient insuffisantes, en raison de lacunes dans les législations, de systèmes de signalement médiocres, d'enquêtes inadéquates ou de failles dans le système pénal, ou encore du fait de la méfiance à l'égard de la police. Les préjugés et les stéréotypes profondément ancrés dans la société étaient également à l'origine d'agissements racistes de la part de responsables de l'application des lois.

De nombreux pays de la région ont continué de débattre de projets d'interdiction générale du port du voile intégral. La Belgique et la France ont adopté une loi en ce sens. Les débats sur cette question, qui étaient souvent fondés davantage sur des présupposés que sur des données fiables, avaient pour effet de stigmatiser plus encore les musulmans. Des responsables des pouvoirs publics véhiculaient, plutôt que de la combattre, une vision stéréotypée de l'islam, par exemple avec la question du foulard. Le port de certains signes ou éléments d'habillement religieux et culturels continuait d'entraîner une discrimination à l'égard des musulmans, en particulier des femmes, en matière d'emploi et d'éducation.

Lutte contre le terrorisme et sécurité

Des gouvernements européens faisaient toujours la sourde oreille face à des initiatives concertées visant à leur demander des comptes concernant leur participation présumée aux programmes de « restitution » et de détention secrète menés par l'Agence centrale du renseignement des États-Unis (CIA). Plusieurs ont rendu publiques de nouvelles informations sur le rôle qu'ils avaient joué dans ces opérations, ou ont de nouveau été accusés de complicité après que des ONG ou des médias eurent mis au jour de nouveaux éléments compromettants. D'autres ont mis fin aux enquêtes ouvertes, ou mené sans conviction des investigations de pure forme, ou proposé des enquêtes non conformes aux normes minima relatives aux droits humains, ou encore purement et simplement nié toute implication malgré les preuves de plus en plus nombreuses du contraire. Le Parlement européen a approuvé en mars un document de suivi concernant son rapport de 2007 sur les complicités européennes dans ces opérations menées par la CIA, afin d'assurer le respect de résolutions antérieures concernant l'obligation d'enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits fondamentaux.

Invokant des raisons techniques et le secret d'État, la Lituanie a brusquement clos en janvier l'enquête ouverte sur deux centres de détention secrète installés sur le territoire lituanien par la CIA. Le gouvernement a refusé en octobre de rouvrir cette enquête, malgré l'émergence de nouveaux éléments crédibles, soumis en septembre aux autorités par plusieurs ONG et donnant

Invokant des raisons techniques et le secret d'État, la Lituanie a brusquement clos en janvier l'enquête ouverte sur deux centres de détention secrète installés sur le territoire lituanien par la CIA.

à penser qu'un vol de « restitution » avait eu lieu entre le Maroc et la Lituanie. Le protocole de l'enquête relative aux personnes détenues à l'étranger dans le cadre des opérations antiterroristes (« Detainee Inquiry ») rendu public en juin par le gouvernement britannique a été très critiqué par des spécialistes internationalement reconnus des droits humains, des ONG, d'anciens détenus et des représentants de ces derniers, qui étaient préoccupés par le contrôle exercé par le gouvernement sur la divulgation des informations, par les auditions secrètes et par l'absence de dispositions garantissant une véritable participation des victimes à la procédure. De nombreuses personnes et organisations ont déclaré qu'elles ne coopéreraient pas avec les enquêteurs tant que des changements n'auraient pas été introduits. Ce protocole n'avait toutefois pas été modifié à la fin de l'année.

Les autorités polonaises ont prolongé en août leurs investigations sur la présence d'un centre secret de la CIA sur le territoire national, mais elles ont dans le même temps continué de refuser l'accès au dossier aux avocats des deux victimes nommément désignées et n'ont rien révélé concernant les progrès de l'enquête. Les révélations publiées en décembre par des médias concernant l'existence d'un centre secret de la CIA à Bucarest ont suscité un ferme démenti de la part des autorités roumaines. Celles-ci ont continué de rejeter toute accusation d'implication, quelle qu'elle soit, dans les opérations de la CIA, malgré l'existence de preuves accablantes montrant que la Roumanie y avait largement et délibérément participé.

Les autorités finlandaises ont pour leur part divulgué en octobre et novembre des informations indiquant qu'un aéronef participant au programme de « restitution » avait atterri en Finlande, et ont pris acte des demandes d'ouverture d'une enquête indépendante sur une éventuelle complicité. Elles n'avaient cependant pas pris de décision en ce sens à la fin de l'année. Annoncée en novembre, l'enquête sur la complicité présumée du Danemark était limitée au Groenland et devait se résumer à un « examen documentaire » des informations déjà recueillies dans le cadre d'une enquête parlementaire.

Face aux résistances rencontrées au niveau des États, certaines victimes du programme de « restitution » ont saisi la Cour européenne des droits de l'homme, dans l'espoir que celle-ci fasse la lumière, en partie au moins, sur les responsabilités dans cette affaire. Des requêtes contre la Lituanie, la Macédoine et la Pologne ont ainsi été déposées devant la Cour.

Dans l'ensemble de la région, les politiques et les pratiques antiterroristes continuaient d'affaiblir les protections en matière de droits humains. Des « assurances diplomatiques » peu fiables ont de plus en plus été utilisées pour expulser des personnes considérées comme dangereuses pour la sécurité nationale, notamment en Allemagne, en Belgique, en Italie ou encore au Royaume-Uni. L'ONU a reproché en novembre à l'Allemagne sa collaboration avec des organismes de renseignement qui recouraient régulièrement à certaines formes de coercition pendant les interrogatoires. Plusieurs pays, au premier rang desquels le Royaume-Uni, utilisaient des « ordonnances de contrôle » ou des mesures similaires relevant de la privation de liberté, pour éviter de juger en bonne et due forme certaines personnes et de leur accorder les garanties normalement prévues par la loi.

En Turquie, de très nombreuses poursuites ont été intentées au titre de lois antiterroristes abusives, donnant lieu à des procès qui très souvent bafouaient

RÉSUMÉS RÉGIONAUX

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Des « assurances diplomatiques » peu fiables ont de plus en plus été utilisées pour expulser des personnes considérées comme dangereuses pour la sécurité nationale.

les normes internationales. Les personnes visées par ces poursuites étaient dans bien des cas des militants politiques, dont des étudiants, des journalistes, des écrivains, des juristes et des universitaires. Ils étaient couramment interrogés au sujet d'activités pourtant protégées par le droit à la liberté d'expression.

La situation sécuritaire dans le Caucase du Nord restait instable et contrastée. Des groupes armés ont continué de s'en prendre aux représentants de l'État, notamment aux forces de sécurité, tuant parfois des civils lors des affrontements, lorsqu'ils ne les prenaient pas délibérément pour cible. Les opérations de sécurisation menées dans la région s'accompagnaient fréquemment de graves atteintes aux droits humains. Selon certaines informations, des témoins auraient été intimidés, et des journalistes, des militants des droits humains et des juristes auraient été harcelés et tués.

Le groupe séparatiste armé basque Euskadi Ta Askatasuna (ETA) a annoncé qu'il abandonnait la lutte armée. En Turquie, en revanche, des civils ont été tués à la fois dans des bombardements de l'armée et dans des attentats à l'explosif de groupes armés.

Impunité dans les situations d'après-conflit

Malgré l'arrestation des deux derniers suspects inculpés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la lutte contre l'impunité pour les crimes commis pendant les conflits des années 1990 ne progressait que lentement. Elle souffrait d'un manque de moyens et de volonté politique, et certaines initiatives ont même constitué un retour en arrière. En Croatie, par exemple, si le président de la République et le pouvoir judiciaire ont pris des mesures pour faire la lumière sur ce qui s'était passé pendant le conflit, le gouvernement n'a guère fait avancer les choses. Plusieurs personnalités politiques de premier rang s'en sont ainsi prises à la justice internationale, tandis que le Parlement adoptait une loi contraire aux obligations de la Croatie de coopérer avec la Serbie en matière pénale. De plus, la collaboration régionale a été affectée par le fait que les obstacles juridiques à l'extradition des personnes soupçonnées de crimes de guerre n'ont pas été levés entre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Serbie et le Monténégro.

Dix ans après le conflit armé en Macédoine, les affaires de crimes de guerre renvoyées par le Tribunal aux juridictions nationales ont été closes, à la faveur d'une nouvelle interprétation par le Parlement de la Loi d'amnistie accordant de fait aux suspects l'immunité judiciaire devant la justice macédonienne.

Au Kirghizistan, bien qu'ayant donné leur aval à deux commissions d'enquête indépendantes, les autorités n'ont pas enquêté équitablement et efficacement sur les violences de 2010 et sur leurs suites.

Torture et autres mauvais traitements

Les victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements étaient elles aussi trop souvent les laissées pour compte de systèmes judiciaires qui n'apportaient pas les responsables de ces sévices à répondre de leurs actes. De multiples facteurs faisaient obstacle à la mise en œuvre de l'obligation de rendre des comptes : impossibilité de contacter rapidement un avocat, manque de détermination du ministère public à engager des procédures, peur des représailles, légèreté des sanctions infligées aux agents de la force

De nombreux cas de torture ont encore été signalés en Ukraine et en Russie, malgré les réformes superficielles des services de police entreprises par cette dernière.

publique en cas de condamnation, et absence de systèmes véritablement indépendants pour contrôler le traitement des plaintes et les enquêtes sur les fautes graves de la police.

Des poches d'impunité particulièrement tenaces persistaient. En Ouzbékistan, malgré l'adoption d'une loi destinée à améliorer la manière dont étaient traités les détenus et en dépit des affirmations des autorités selon lesquelles la pratique de la torture était en nette régression, des dizaines de cas de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des personnes privées de liberté ont encore été signalés cette année. En Turquie, le jugement de 2010 par lequel, pour la première fois dans l'histoire du pays, des agents de l'État avaient été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement pour actes de torture ayant entraîné la mort, a été annulé en appel. De nombreux cas de torture ont encore été signalés en Ukraine et en Russie, malgré les réformes superficielles des services de police entreprises par cette dernière.

Ailleurs – en Grèce et en Espagne, par exemple –, la police a été accusée de recours excessif à la force et de mauvais traitements lors de la dispersion de manifestations contre les mesures d'austérité.

Peine de mort

Le Bélarus restait le dernier pays de la région à appliquer la peine de mort. Deux hommes ont ainsi été exécutés cette année, au terme d'une procédure judiciaire qui présentait de graves défaillances et fonctionnait toujours de manière opaque. Ces exécutions ont eu lieu alors que le Comité des droits de l'homme [ONU] avait officiellement demandé au gouvernement d'y surseoir en attendant qu'il ait examiné les requêtes introduites par les deux condamnés.

Conclusion

Les arrestations de Ratko Mladić et de Goran Hadžić ont constitué un signal fort à l'adresse non seulement des personnes concernées, mais également des populations de l'ensemble de la région. Elles représentaient un message d'espoir, après de longues années d'attente, et aussi un message d'avertissement à tous ceux qui pensaient être hors de portée de la justice grâce à des amis influents, des voisins puissants ou de troubles jeux d'intérêts. Ces arrestations témoignent également de ce que peuvent accomplir les individus, la société civile, les gouvernements et la communauté internationale lorsque tous sont déterminés à faire respecter les droits universels de la personne humaine.

Malheureusement, trop d'hommes et de femmes sont encore victimes, en Europe et en Asie centrale, du décalage qui existe entre le discours sur les droits humains et la réalité de leur mise en œuvre. Trop souvent, le soutien indéfectible à ces droits était considéré comme faisant obstacle aux politiques nationales en matière de sécurité et d'énergie. L'indépendance et l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme ont été contestées. L'UE s'est révélée trop souvent impuissante face aux violations commises par ses propres membres. Les États quant à eux ne s'acquittaient toujours pas de l'obligation élémentaire qui était la leur de faire respecter l'ensemble des droits humains pour tous.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX EUROPE ET ASIE CENTRALE

Les arrestations de Ratko Mladić et de Goran Hadžić ont constitué un signal fort à l'adresse non seulement des personnes concernées, mais également des populations de l'ensemble de la région.



La Yéménite Tawakkol Karman, militante des droits humains et lauréate du prix Nobel de la paix, scande des slogans sous le regard d'un policier durant des manifestations antigouvernementales à Sanaa (Yémen), le 15 février 2011.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

« Nous n'avons pas peur d'être tués, blessés, arrêtés ou torturés. La peur n'existe plus. Les gens veulent vivre dignement. Alors nous continuerons. »

Ahmed Harara, qui était dentiste, a été blessé à un œil par des plombs de fusil le 28 janvier, au cours de manifestations en Égypte, puis à l'autre œil le 19 novembre ; il est maintenant aveugle.

L'année 2011 a été particulièrement riche en événements pour les peuples et les États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Elle a été synonyme de soulèvements populaires et de tumulte sans précédent. Les revendications, les exigences et les protestations, jusque-là contenues, d'une génération montante ont balayé des dirigeants qui étaient en place depuis longtemps et qui, presque jusqu'à leur chute, semblaient pratiquement inattaquables. À la fin de l'année, d'autres s'accrochaient toujours au pouvoir par les moyens les plus impitoyables, leur avenir étant en jeu. La région toute entière était alors encore sous le choc des secousses persistantes et des répercussions du séisme politique et social qui l'avait frappée au cours des premiers mois de 2011. Malgré les nombreuses incertitudes qui demeuraient, les événements qui se sont déroulés au cours de l'année semblaient devoir être tout aussi importants pour les habitants de la région que la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'empire soviétique pour les peuples d'Europe et d'Asie centrale.

Dans toute la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, l'année 2011 a été marquée par des exigences massives de changement – en faveur d'une plus grande liberté de parole et d'action sans la peur suffocante de la répression étatique ; en faveur d'un gouvernement transparent, obligé de rendre des comptes, et de la fin de la corruption généralisée aux plus hauts niveaux de l'État ; en faveur de la création d'emplois, d'une meilleure égalité des chances dans le domaine du travail, et de moyens permettant d'améliorer son niveau de vie ; en faveur de la justice et des droits humains, y compris le droit de vivre sa propre vie et d'élever sa famille dans la dignité et la sécurité. C'est pour soutenir ces revendications que des centaines de milliers de personnes, avec les femmes bien visibles à l'avant-garde, sont descendues dans les rues de Tunis, du Caire, de Benghazi, de Sanaa et de nombreuses autres villes de la région pour réclamer le changement. Elles ont continué à le faire malgré le carnage provoqué par les forces de sécurité. Elles ont agi avec détermination, résolution et courage et se sont ainsi libérées de la peur que leurs gouvernements s'étaient efforcés depuis si longtemps d'insuffler à leurs peuples pour qu'ils se tiennent tranquilles et restent à leur place. Pendant un certain temps au moins, la notion de pouvoir populaire s'est emparée de la région et l'a complètement ébranlée.

Dans un premier temps, les protestations ont exprimé la frustration populaire face à l'incapacité des dirigeants nationaux de répondre aux besoins et aux aspirations de leurs peuples. Ces chefs d'État ont réagi de la manière la plus prévisible qui soit en envoyant la police antiémeutes et les forces de sécurité pour réprimer les manifestations par la force. Mais ils n'ont réussi qu'à jeter de l'huile sur le feu et à renforcer l'indignation et la méfiance populaires. L'état d'esprit de la population s'est durci alors que des manifestants étaient abattus de sang-froid, arrêtés dans des rafles, torturés et maltraités. Sans se laisser intimider par le bain de sang, un nombre croissant de personnes sont descendues dans la rue pour réclamer le remplacement ou le départ des dirigeants nationaux, désormais à la fois discrédités et méprisés tandis qu'ils tentaient de consolider les dynasties familiales pour conserver la mainmise sur le pouvoir. La chute rapide du président tunisien, Zine el Abidine Ben Ali, puis celle du président égyptien, Hosni Moubarak, ont résonné dans toute la région, envoyant un message d'espoir à ceux qui prônaient le changement et des réformes dans d'autres pays. On a cru pendant un certain temps à une nouvelle forme de réaction en chaîne qui allait chasser du pouvoir d'autres dirigeants répressifs et autoritaires. Dans les mois qui ont suivi, les 42 années de pouvoir exercé de manière implacable par le colonel Mouammar Kadhafi en Libye se sont terminées de manière abrupte et sanglante ; au Yémen et en Syrie, des régimes en place depuis longtemps menaient littéralement un combat d'arrière-garde pour leur survie face aux foules qui continuaient de réclamer leur départ. À Bahreïn, le gouvernement, qui avait fait une utilisation excessive de la force pour réprimer les manifestations, s'est finalement engagé, à la fin de l'année, à introduire des réformes sur les plans politique et des droits humains. Ailleurs, dans des pays comme l'Algérie, la Jordanie ou le Maroc, les dirigeants promettaient dans l'urgence au peuple de mettre en place des réformes et de lui

■
En 2011, les manifestants ont massivement demandé à pouvoir bénéficier d'une plus grande liberté de parole et d'action sans avoir à craindre une répression étatique suffocante.
■

accorder un plus grand poids dans le gouvernement du pays. En Arabie saoudite et dans les autres pays riches en pétrole et en gaz naturel du Golfe arabo-persique, les dirigeants ont utilisé leurs réserves financières pour tenter de répondre aux revendications sociales et pour s'assurer que leurs peuples se tiendraient tranquilles.

Les soulèvements

Le début de l'année a été marqué par une grande effervescence en Tunisie. Pendant quelque temps, le président Ben Ali a tenté de réprimer les manifestations de la même façon qu'il avait écrasé un mouvement de protestation dans la région de Gafsa en 2008 : en ayant recours à la force brutale. En quelques semaines, environ 300 Tunisiens ont connu une mort violente, mais cette fois la détermination des protestataires n'a pas faibli. Zine el Abidine Ben Ali a perdu son sang-froid le 14 janvier. Il est monté dans un avion avec d'autres membres de son clan et s'est enfui pour chercher refuge en Arabie saoudite. Il y avait de l'électricité dans l'air à ce moment-là, alors que les gouvernements et les peuples de toute la région prenaient pleinement conscience du fait que ce qui avait jusqu'alors semblé presque impensable – le départ forcé d'un autocrate qui avait dirigé le pays pendant plus de 20 ans – venait de se réaliser. Pour les autres gouvernements répressifs de la région, la chute brutale de Zine el Abidine Ben Ali a sonné l'alarme. Mais pour la multitude de gens qui suivaient le déroulement des événements sur Al Jazira et d'autres chaînes de télévision par satellite, le soulèvement tunisien a fait naître un nouvel espoir et le sentiment qu'ils pouvaient eux aussi parvenir à réaliser ce que le peuple tunisien avait accompli.

Dans les 15 jours qui ont suivi, ce qui s'était passé en Tunisie s'est reproduit à plus grande échelle en Égypte. La place Tahrir, au Caire, est devenue l'épicentre de la contestation et le principal champ de bataille où les Égyptiens ont exprimé leurs exigences de changement. En se servant d'Internet, des réseaux sociaux et des téléphones mobiles pour organiser et coordonner leurs activités, les manifestants ont réussi en 18 jours la « révolution du 25 Janvier » et provoqué la chute du président Hosni Moubarak, qui était resté au pouvoir pendant 30 ans sans interruption. Ils y sont parvenus malgré les casseurs recrutés par les autorités et la répression très dure exercée par les forces de sécurité. Au moins 840 personnes ont été tuées et plus de 6000 autres blessées ; des milliers d'autres encore ont été arrêtées, battues ou torturées. Hosni Moubarak a annoncé sa démission le 11 février et a été remplacé par le Conseil suprême des forces armées (CSFA). Il s'est retiré dans sa villa à Charm el Cheikh, une station balnéaire au bord de la mer Rouge, et il se trouvait là-bas lorsqu'il a été cité à comparaître, en août, par un tribunal du Caire : il était accusé de corruption et d'avoir ordonné l'homicide de manifestants.

La chute d'Hosni Moubarak, qui s'est produite sous les projecteurs des médias du monde entier, a encouragé les appels à des manifestations de masse dans de nombreuses villes de la région. À Bahreïn, à partir de février, des manifestants appartenant pour la plupart à la majorité chiite ont organisé des manifestations pacifiques et installé un camp de protestataires sur

En Égypte, les manifestants ont provoqué la chute du président Hosni Mubarak malgré la répression très dure exercée par les forces de sécurité. Au moins 840 personnes ont été tuées.

le rond-point de la Perle à Manama, la capitale, pour réclamer une participation accrue à la gestion du pays et la fin de la marginalisation dont ils disaient faire l'objet de la part de la famille al Khalifa au pouvoir. Les manifestants ont été dispersés avec une force excessive quelques jours plus tard, puis avec une brutalité encore plus grande quand ils ont repris leur mouvement en mars. En Iran, les figures de proue du mouvement de protestation écrasé par le gouvernement en 2009, qui avaient appelé à de nouvelles manifestations, ont été placées en résidence surveillée.

En Algérie, le gouvernement a largement déployé les forces de sécurité pour dissuader la population de manifester mais il s'est aussi efforcé de désamorcer la tension en levant l'état d'urgence, en vigueur depuis 19 ans. En Oman, le sultan Qabous bin Saïd a promis de créer des milliers d'emplois et il a augmenté les allocations versées aux chômeurs. Il a aussi ordonné la libération de manifestants qui avaient été incarcérés. En Arabie saoudite, le gouvernement aurait distribué à la population une somme équivalant à plus de 100 milliards de dollars des États-Unis tout en rappelant que toute manifestation était interdite. Les forces de sécurité ont été mobilisées pour intervenir contre tous ceux qui participeraient à une « Journée de colère » prévue à Riyadh.

Au Yémen, les manifestations qui ont débuté en janvier ont été déclenchées par une proposition de réformes constitutionnelles qui devaient permettre au président Ali Abdullah Saleh de garder indéfiniment le pouvoir, puis de le transmettre à son fils. Les protestations ont continué tout au long de l'année, encouragées par les événements qui se déroulaient en Égypte et ailleurs. Les forces du président yéménite tiraient sans discernement sur des foules de manifestants et lui-même manœuvrait pour tenter de conserver le monopole qu'il exerçait depuis longtemps sur le pouvoir. À la fin de l'année, la position du président s'était considérablement affaiblie. Il s'accrochait cependant au pouvoir, alors que le Conseil de coopération du Golfe (CCG) lui avait offert l'immunité des poursuites, malgré le sombre bilan des homicides illégaux et des autres violations flagrantes des droits humains commises par les forces de sécurité. Cette volonté d'accorder l'impunité au président Ali Abdullah Saleh et aux autres responsables de ces agissements constituait un affront à la justice et une trahison scandaleuse vis-à-vis des victimes des crimes perpétrés sous son régime.

Les événements d'Égypte et de Tunisie ont redonné espoir à la population libyenne – la Libye est située entre ces deux pays – qui était sous la domination du colonel Mouammar Kadhafi depuis 42 ans, privée de liberté d'expression, de partis politiques indépendants, de syndicats et de toute organisation de la société civile. Le colonel Kadhafi était parvenu à se maintenir au pouvoir aussi longtemps en dressant différentes parties de la population les unes contre les autres, en favorisant ceux qu'il considérait comme ses fidèles et en pratiquant une répression impitoyable envers ceux qui exprimaient des idées dissidentes. Considéré à une époque comme un paria par la communauté internationale en raison de son soutien présumé au terrorisme, il avait ces dernières années bénéficié d'un rapprochement fructueux avec les démocraties occidentales, l'extraction pétrolière s'étant développée en Libye et le pays ayant acquis une nouvelle importance en tant que point de passage pour les réfugiés

et migrants africains qui tentaient d'entrer en Europe. Mouammar Kadhafi paraissait confiant et semblait fermement tenir le pays au moment de la chute de Zine el Abidine Ben Ali puis d'Hosni Moubarak mais, en février, la Libye a elle aussi vu des manifestations antigouvernementales dégénérer en révolte populaire. Ce mouvement, qui s'est rapidement transformé en un conflit armé international auquel l'OTAN a participé, a débouché le 20 octobre sur la capture et la mort violente du colonel Kadhafi alors que ce dernier tentait de fuir son fief assiégé de Syrte. Un Conseil national de transition (CNT) a pris le pouvoir, mais il n'était pas encore parvenu à établir son autorité à la fin de l'année ; d'énormes quantités d'armes étaient en circulation dans le pays, et les milices armées qui menaient des actions de représailles contre des partisans présumés de l'ancien président représentaient une menace persistante pour la sécurité publique.

En Syrie, où la famille Assad était au pouvoir depuis 1970, les prémices de protestation en février étaient discrètes et hésitantes. Toutefois, des manifestations de masse ont éclaté et se sont rapidement étendues de ville en ville lorsque les forces de sécurité ont arrêté et, semble-t-il, maltraité des enfants qui avaient écrit à la craie des slogans antigouvernementaux dans la ville de Deraa, dans le sud du pays. Pris au dépourvu, le gouvernement a interdit l'accès au pays aux médias internationaux et aux observateurs indépendants. Il a lancé une répression particulièrement violente contre les manifestants non armés en plaçant des tireurs embusqués sur les toits, en donnant l'ordre de tirer sur la foule et en déployant des chars dans des villes et des villages, sans cesser de prétendre que les homicides étaient imputables à de mystérieux groupes armés antigouvernementaux. Selon les Nations unies, à la fin de l'année, quelque 5 000 personnes, des civils pour la plupart, avaient été tuées et des milliers d'autres avaient été blessées ou arrêtées. Dans certaines régions, un début de guerre civile semblait opposer les forces du régime et des soldats qui avaient déserté pour rejoindre les protestataires.

Le gouvernement syrien a tenté de dissimuler l'ampleur des manifestations et la violence de sa réaction, mais ses efforts ont largement échoué en raison du courage et de la détermination des militants locaux et des témoins qui ont filmé le carnage sur des téléphones mobiles et ont mis en ligne des centaines de séquences vidéo sur Internet. Certaines montraient les corps de personnes qui étaient mortes sous la torture en détention et, dans certains cas, qui avaient été mutilées ; des enfants figuraient au nombre des victimes.

La réaction de la communauté internationale

Les États-Unis et d'autres gouvernements occidentaux qui étaient depuis longtemps les principaux alliés des dirigeants autocrates tunisien et égyptien n'ont pas mesuré, dans un premier temps, l'importance des manifestations et ils ont mis du temps à réagir. Ils se sont cependant ensuite hâtés de revoir leur politique et ont fini par reconnaître la nature violente des régimes menacés. Quand la Libye a sombré dans le conflit armé, ils sont intervenus avec fermeté contre Mouammar Kadhafi, avec le soutien des principaux États du Golfe arabo-persique, dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. Ce mandat visait à assurer la

À la fin de l'année, d'énormes quantités d'armes étaient en circulation dans le pays, et les milices armées qui menaient des actions de représailles contre des partisans présumés du colonel Kadhafi représentaient une menace persistante pour la sécurité publique.

protection des civils a ouvert la voie à des frappes aériennes de l'OTAN qui ont fait basculer la situation en défaveur du colonel Kadhafi.

À Bahreïn, où était basée la 5^e flotte américaine, et surtout en Syrie et au Yémen, les manifestants avaient également un besoin urgent de protection contre la politique meurtrière de leurs dirigeants. La communauté internationale était toutefois nettement moins disposée à leur apporter son soutien. Alors que le Conseil de sécurité avait saisi la Cour pénale internationale du cas de Mouammar Kadhafi, il n'a pris aucune mesure similaire contre le président syrien Bachar el Assad, malgré des preuves irréfutables des crimes contre l'humanité commis par ses forces de sécurité.

La Russie, la Chine et les gouvernements des puissances émergentes que sont le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ont tous usé de leur influence au Conseil de sécurité pour empêcher toute action efficace contre la Syrie, alors même que la commissaire aux droits de l'homme de l'ONU dénonçait les crimes perpétrés par le régime de Bachar el Assad. L'Arabie saoudite a également dénoncé les crimes du gouvernement syrien, tout en refusant à son propre peuple le droit de manifester et après avoir envoyé des troupes à Bahreïn quelques heures seulement avant que les autorités de ce pays ne lancent une répression sanglante, en mars. Globalement, la situation était sinistrement familière, les gouvernements de toutes tendances politiques continuant d'agir de manière sélective et, quel que soit leur discours, de subordonner les droits humains à leurs propres intérêts politiques.

Le conflit et l'intolérance de la dissidence

Les soulèvements qui ont fait les gros titres des médias tout au long de l'année 2011 ont occulté d'autres problèmes graves qui pouvaient avoir des conséquences désastreuses pour les droits humains au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au-delà.

Israël a maintenu le blocus de la bande de Gaza, prolongeant la crise humanitaire à laquelle ce territoire était confronté. Il a aussi poursuivi de manière agressive l'expansion des colonies en Cisjordanie sur des terres palestiniennes occupées depuis 1967. Malgré un accord de réconciliation signé en mai, les deux principales organisations politiques palestiniennes, le Fatah et le Hamas, restaient divisées et chacune a pris pour cible les partisans de l'autre, tandis que les forces israéliennes et les groupes armés palestiniens menaient tour à tour des attaques de représailles à Gaza. Cette triste situation qui n'était que trop familière a cette année encore pesé très lourd sur la vie de nombreuses personnes.

Le gouvernement iranien, de plus en plus isolé sur la scène internationale, ne tolérait aucune dissidence dans le pays ; les défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui militaient en faveur des droits des femmes et de ceux des minorités, étaient au nombre des victimes de persécutions. La peine de mort a été largement appliquée, officiellement pour punir des criminels mais aussi pour intimider la population. Au niveau mondial, seule la Chine a procédé à un plus grand nombre d'exécutions que l'Iran.

Ailleurs dans la région, on ignorait les conséquences qu'aurait en termes de sécurité le retrait de toutes les forces américaines d'Irak après huit ans de conflit. La question de l'autodétermination de la population du Sahara

occidental restait une plaie béante qui empoisonnait les relations entre les gouvernements du Maghreb.

D'autres formes de violations persistantes des droits humains, qui ont joué un rôle central dans les soulèvements populaires et les manifestations, ont également été aggravées par la réaction des gouvernements. Les arrestations et détentions arbitraires, les disparitions forcées, la torture et les autres formes de mauvais traitements, les procès inéquitables et les homicides illégaux perpétrés par des agents de l'État restaient très fréquents dans toute la région. Les dirigeants ont, presque sans exception, autorisé leurs forces à tuer et à torturer en toute impunité. En Égypte, cédant aux exigences populaires, le CSFA a démantelé le Service de renseignement de la sûreté de l'État, tristement célèbre pour son recours à la torture sous le régime d'Hosni Moubarak. Les actes de torture n'ont pas disparu pour autant. L'armée a pris le relais, allant jusqu'à contraindre des manifestantes à subir des « tests de virginité » forcés ; elle a également arrêté des milliers de civils qui ont été déférés devant des tribunaux militaires appliquant une procédure inéquitable. Pourtant, des milliers d'Égyptiens ont tenu bon face à la répression exercée par les nouvelles autorités et ils ont continué à réclamer des changements sur les plans politique, social et des droits humains.

Discriminations

La discrimination fondée sur le genre, la religion, l'origine ethnique ou nationale ou sur d'autres facteurs, comme l'orientation sexuelle, persistait. Dans une large mesure, le sentiment d'injustice qui en découlait s'est exprimé dans la vague de manifestations, par exemple lorsque les bidun (Arabes apatrides) se sont rassemblés au Koweït pour exiger d'être reconnus comme citoyens à part entière. Dans le même temps, les troubles ont aussi renforcé les divisions. Ainsi, en Libye, des milices ont attaqué des Libyens et des étrangers à cause de leur couleur de peau. On craignait de plus en plus, au sein de la mosaïque de confessions et de communautés différentes qui constituaient la Syrie, que le pays ne sombre dans une guerre civile tout autant marquée par le ressentiment et la haine que celle qui a déchiré le Liban entre 1975 et 1990 – et dont l'héritage de disparitions forcées et de méfiance reste manifestement un problème en souffrance. En Égypte, les coptes étaient toujours victimes d'une discrimination généralisée. En Iran, les membres des minorités religieuses et ethniques étaient toujours visés par des dispositions législatives discriminatoires et, dans le cas de la minorité baha'ie, victimes de persécutions.

Les migrants, dont beaucoup étaient originaires d'Afrique subsaharienne, ont été parmi les principales victimes du conflit en Libye. Des milliers d'entre eux ont été déplacés par les combats. Beaucoup ont fui vers la Tunisie ou l'Égypte, mais d'autres sont restés pris au piège pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et ils ont été la cible d'attaques racistes ; ils étaient en outre souvent accusés d'être des « mercenaires » recrutés par le colonel Kadhafi. Certains de ceux qui ont gagné la Tunisie ou l'Égypte, et dont beaucoup étaient somaliens ou érythréens, ne pouvaient pas rentrer dans leur pays d'origine, craignant d'y être persécutés. À la fin de l'année 2011, ils se trouvaient dans des camps inhospitaliers situés

RÉSUMÉS RÉGIONAUX MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

L'immunité des poursuites offerte au président Ali Abdullah Saleh constituait un affront à la justice et une trahison vis-à-vis des victimes des crimes perpétrés sous son régime.

dans le désert et attendaient d'être réinstallés dans un pays, européen ou autre, où ils seraient en sécurité. D'autres ont trouvé la mort alors qu'ils tentaient de rejoindre l'Italie par la mer.

Dans toute la région, les travailleurs migrants originaires de pays pauvres et en développement étaient maltraités et exploités alors qu'ils étaient la force vive de l'économie, notamment dans plusieurs États du Golfe arabo-persique. Ils étaient, au mieux, insuffisamment protégés par les lois locales sur le travail. Les employées de maison étaient les moins bien traitées : elles étaient trop fréquemment victimes de discriminations multiples en tant que femmes, migrantes et étrangères ; le plus souvent, le gouvernement de leur pays d'origine ne se souciait guère, voire pas du tout, de leur sort.

Préoccupations d'ordre économique – logement et moyens d'existence

Il était encore trop tôt, à la fin de l'année 2011, pour évaluer les conséquences de la « révolution du 25 Janvier » en Égypte, sans même parler de ses éventuels effets positifs, pour le sort des millions de personnes pauvres et marginalisées qui vivaient dans les très nombreux quartiers informels du pays. Beaucoup habitaient dans des secteurs officiellement qualifiés de « zones dangereuses », notamment en raison de la présence de formations rocheuses instables, où elles n'avaient pas accès aux services de base tels que l'eau potable, un réseau d'assainissement et l'électricité. Ces personnes risquaient d'être expulsées de force de chez elles sans avoir été consultées ni dûment averties de la date de l'opération. Au cours de l'année, de nouvelles expulsions forcées ont été menées à Manshiyet Nasser – l'immense quartier informel aux allures de bidonville à la périphérie du Caire où plus d'une centaine d'habitants avaient été tués en 2008 par l'effondrement d'une falaise – sous l'autorité du CSFA, qui perpétuait ainsi la politique menée sous le régime d'Hosni Moubarak et privait d'un toit de nouvelles familles.

Cette année encore, les autorités israéliennes ont elles aussi chassé des personnes de leur foyer, tant des Palestiniens vivant en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, que des Arabes israéliens vivant dans des villages « non reconnus » du Néguev, entre autres. Ces expulsions s'inscrivaient dans le cadre de la politique de démolition des habitations et autres structures érigées sans autorisation officielle – celle-ci étant généralement refusée. En revanche, des milliers d'Israéliens juifs vivant dans les colonies installées illégalement sur des terres palestiniennes occupées recevaient tout le soutien nécessaire pour étendre, développer et consolider ces colonies alors même qu'elles sont prohibées par le droit international. Entre-temps, le blocus israélien de la bande de Gaza continuait d'étouffer l'économie locale et de prolonger une crise humanitaire délibérée dont les conséquences les plus tragiques étaient ressenties par les personnes les plus vulnérables, à savoir les enfants, les personnes âgées et celles qui avaient besoin de traitements médicaux spécialisés non disponibles à Gaza. Le blocus constituait pour les habitants de Gaza – soit 1,6 million de personnes – une forme de châtement collectif, en violation du droit international.

Quand Mohamed Bouazizi, 24 ans, s'est immolé par le feu le 17 décembre 2010 dans la ville de Sidi Bouzid, en Tunisie, peu de personnes auraient

Le gouvernement syrien a tenté de dissimuler l'ampleur des manifestations et la violence de sa réaction, mais ses efforts ont largement échoué en raison du courage des militants locaux.

pu prévoir le déferlement de manifestations et la vague de changements que cet acte tragique allait déclencher dans toute la région. Un an plus tard, le sentiment d'euphorie s'était pour ainsi dire évaporé. Les premiers progrès obtenus par les soulèvements populaires restaient fragiles et le prix à payer en termes de vies humaines et de violations flagrantes des droits humains, dans le cadre du combat pour le changement en Syrie, au Yémen, à Bahreïn, en Libye et ailleurs, demeurait très lourd. Pourtant, à la fin de l'année 2011, on avait le sentiment très net que l'ordre ancien, discrédité, était en train d'être relégué au passé grâce aux efforts vaillants et déterminés des populations. La longue marche vers la liberté, la justice et les droits humains pour tous a sans aucun doute commencé pour les peuples de la région.

**RÉSUMÉS
RÉGIONAUX
MOYEN-ORIENT ET
AFRIQUE DU NORD**



Afghanistan, février 2011. Des femmes et des enfants attendent pour une consultation médicale à l'hôpital d'Ahmad Shah Baba (Arzan Qimat). Les attaques menées contre les auxiliaires médicaux et les médecins, en particulier dans les régions les plus touchées par le conflit, ont privé de soins des millions de personnes en 2011.



